

PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS L'ENCEINTE DE L'AEROPORT

Commune d'Aix-les-Milles (13)

DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES IMPACTS ET MESURES SUR LE MILIEU NATUREL

POUR LE COMPTE DE

EDEIS



Réf.: PA200127-TFB1

PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS L'ENCEINTE DE L'AEROPORT

Commune d'Aix-les-Milles (13)

DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES IMPACTS ET MESURES SUR LE MILIEU NATUREL

Rapport remis le

12 novembre 2021

Pétitionnaire

EDEIS



Équipe Naturalia-Environnement

Coordination Camille LAVAL - Chef de projets

Aurélie JOHANET - Chef de projets

Équipe technique Adrien ROLLAND – Botaniste

Sylvain FADDA - Entomologiste Mattias PEREZ - Herpétologue

Charlie BODIN - Ornithologue

Lénaïc ROUSSEL, Mathieu FAURE - Mammalogistes

Cécile SERBOURCE - Hydropédologue

Cartographie Caroline AMBROSINI - Cartographe

Suivi des modifications

Date	Version	Contenu	Émetteur
26.07.2021	0a	Rendu intermédiaire (état d'avancement)	CLa
15.10.2021	0b	Rendu intermédiaire (état initial, impacts bruts et typologie des mesures)	AJo, CLa
12.11.2021	Oc	Rendu intermédiaire mis à jour suite aux remarques du maître d'ouvrage (état initial, impacts bruts et typologie des mesures)	AJo, CLa



SIRET: 502 629 009 00130

Sommaire 1.1. Contexte 8 1.2. 2. 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 4.1. 4.2. 4.3. 4.3.1. 4.3.2. 4.3.3. 4.3.4. 4.4. Peuplements floristiques 30 4.4.1. 4.4.2. 4.4.3. 4.5. 4.5.1. 4.5.2. 4.5.3. 4.6. 4.6.1. 4.6.2. 4.6.3. Espèces à enjeux41 4.7. 4.7.1. 4.7.2. 4.7.3. 4.8. 481 4.8.2. 4.8.3. 4.9. 4.9.1. 4.9.2. 4.9.3. 4.10. 4.11. 4.12. 5.1. 5.2. Qualification des impacts 61 Types d'impacts 61 5.2.1. Durée des impacts 62 5.3.

6.		Proposition de mesures de suppression et de réduction d'atteintes	Erreur! Signet non défini
(6.1.	71 3	
(6.2.	Propositions de mesures d'évitement	Erreur ! Signet non défini
(6.3.	Propositions de mesures de réduction	Erreur ! Signet non défini
7.		Analyse des impacts résiduels	Erreur ! Signet non défini
•	7.1.	. Évaluation des impacts résiduels sur les habitats naturels	Erreur ! Signet non défini
	7.2.	Évaluation des impacts résiduels sur la flore et la faune	Erreur ! Signet non défini
8.		Proposition de mesures compensatoires	Erreur ! Signet non défini
9.		Proposition de mesures d'accompagnement	Erreur ! Signet non défini
10.		Conclusions	Erreur ! Signet non défini
An	nex	xes	70
	Anr	nexe I : Éléments méthodologiques	
		nexe II : Descriptions générales des différents types de documents d'alerte	
	Ann	nexe III : Liste des sous-catégories des mesures ERC issues du « Guide d'aide à la définition des	s mesures ERC » du CEREMA

Table des illustrations	
Figure 1. Localisation du projet	8
Figure 2. Aire d'étude principale et aire d'étude élargie	11
Figure 3. Localisation des périmètres contractuels vis-à-vis de l'aire d'étude	16
Figure 4. Localisation des périmètres d'inventaires vis-à-vis de l'aire d'étude	17
Figure 5. Cartographie des habitats naturels identifiés au sein de l'aire d'étude	20
Figure 6. Extrait de la carte géologique départementale de France, 1/50.000 – BRGM.	21
Figure 7. Extrait de la carte des Sols de France (Geoportail) au 1/1 000 000	22
Figure 8. Extrait de la carte des milieux potentiellement humides de France – INRA, Agrocampus	23
Figure 9. Localisation des zones humides avérées et potentielles identifiées sur critère habitats	25
Figure 10. Localisation et résultat des sondages pédologiques	26
Figure 11. Bilan de la localisation des zones humides avérées et potentielles identifiées sur critère habitats et suite au pédologiques sur l'emprise de la zone projet	
Figure 12 : Illustrations des différentes espèces végétales protégées ou patrimoniales observées au sein de l'aire d'étude (Source Environnement)	
Figure 13. Cartographie des enjeux floristiques	37
Figure 14. Platyrhinus resinosus, Caloptéryx hémorroïdal, Anthaxia parallela et Ocellé de la canche	39
Figure 15. Bassin de l'ancienne station d'épuration. A noter le rebord empêchant la sortie de la faune une fois à l'intérieur. Ph Naturalia	oto sur site 40
Figure 16. Secteur de remblais grossier végétalisé formant un habitat très favorable aux reptiles dont la Couleuvre de Montpellie site : Naturalia	
Figure 17. Limite sud de l'aire d'étude avec à gauche l'ancienne voie de chemin de fer et ses abords enherbés favorables au Photo sur site : Naturalia	
Figure 18. Mâle chanteur d'Outarde canepetière et couple de Coucou geai après accouplement. Photographies réalisées sur l principale. Source : Naturalia.	
Figure 19. Cartographie des enjeux avifaunistiques	53
Figure 20. Cartographie des autres enjeux faunistiques	54
Figure 21. Cartographie des enjeux hiérarchisés	60
Figure 22. Superposition du projet aux enjeux hiérarchisés	63
Figure 23 : Superposition du projet aux habitats naturels et semi-naturels	65
Figure 24. Superposition du projet aux enjeux floristiques	68
Figure 25. Superposition du projet aux enjeux avifaunistiques	non défini
Figure 26. Superposition du projet aux autres enjeux faunistiques Erreur ! Signet	: non défini
Table des tableaux	
Tableau 1. Structures ressources	12
Tableau 2. Calendrier et méthodologie des prospections	13
Tableau 3. Bilan des périmètres écologique vis-à-vis de l'aire d'étude	14
Tableau 4. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude	18
Tableau 5. Espèces végétales protégées ou patrimoniales pressenties au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographic SILENE Flore)	
Tableau 6. Insectes protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique	38
Tableau 7. Amphibiens protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique	40
Tableau 8. Reptiles protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique	42
Tableau 9. Avifaune protégée ou patrimoniale pressentie au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique	46

Tableau 10. Mammifères protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliog	graphique52
Tableau 11. Liste des espèces invasives contactées lors des inventaires	55
Tableau 12. Bilan des enjeux pour les habitats et les zones humides	56
Tableau 13. Bilan des enjeux pour la flore	57
Tableau 14. Bilan des enjeux pour la faune	58
Tableau 15. Synthèse des mesures d'atténuation du projet en faveur de la biodiversité	Erreur ! Signet non défini
Tableau 16. Mesures préconisées pour la conservation des habitats et atteintes résiduelles	Erreur ! Signet non défini
Tableau 17. Mesures préconisées pour la conservation de la faune et de la flore et niveau d'impacts résiduels .	Erreur ! Signet non défini
Tableau 18. Synthèse des propositions de mesures compensatoires	Erreur ! Signet non défini

Liste des abréviations

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CNPN: Conseil National de la Protection de la Nature

CSRPN: Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DH: Directive « Habitats »

DH2: Annexe II de la Directive « Habitats »

DH4: Annexe IV de la Directive « Habitats »

DO: Directive « Oiseaux »

DO I: Annexe I de la Directive « Oiseaux »

ENS: Espace Naturel Sensible

ERC: Éviter, réduire, compenser

LRN : Liste rouge nationale / LRR : Liste rouge régionale

DD = Données insuffisantes

LC = Préoccupation mineure

NT = Quasi menacée

VU = Vulnérable

EN = En danger d'extinction

CR = En danger critique d'extinction

EW = Espèces disparue à l'état sauvage

EX = Espèce disparue

NA = Non applicable

NE = Non évaluée

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PN: Protection nationale

PNA: Plan National d'Action

PNN: Parc Naturel National

PNR: Parc Naturel Régional

PR: Protection Régionale

Rem. / Det. ZNIEFF: Remarque ou Déterminante ZNIEFF

SCOT : Schéma de Cohérence territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

TVB: Trames Verte et Bleue

ZH: Zone humide

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

D'une superficie de 115 ha, l'aérodrome d'Aix-les-Milles est situé à l'ouest d'Aix-en-Provence, à proximité du pôle d'activité et du village Les Milles. Cet aérodrome propriété de l'État est géré par la société Edeis depuis 2018. Il est ouvert au trafic national et international commercial non régulier, aux avions privés et aux VFR. Le projet porté par la DGAC et par Edeis Concession porte sur la valorisation économique du foncier disponible au sein de l'aérodrome pour y développer, par exemple, des activités aéro-industrielles. Naturalia s'est vu confier la réalisation du diagnostic et l'évaluation des impacts et mesures sur le milieu naturel.

Le but de cette expertise est d'identifier les enjeux écologiques présents sur le site du projet afin que le Maître d'Ouvrage puisse, en appliquant la stratégie ERC, concevoir le projet de moindre impact environnemental au regard, aussi, d'autres enjeux potentiels tels que le paysage et la topographie. Elle se base sur l'analyse de l'état initial comprenant des investigations de terrain intégrant les milieux naturels, la faune et la flore, en plus de la consultation de données bibliographiques.

Ainsi, dans un premier temps, un état initial faunistique et floristique a été réalisé et caractérise :

- les habitats naturels ;
- · les cortèges et les enjeux floristiques ;
- · les cortèges et les enjeux faunistiques.

Dans un second temps, l'estimation des impacts relatifs au projet est effectuée. La hiérarchisation des enjeux est également réalisée.

Dans un troisième temps sont élaborées les diverses mesures permettant de supprimer, réduire, compenser ou atténuer les impacts attendus du projet sur le milieu naturel.

1.2. Situation géographique

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Bouches-du-Rhône

Commune: Aix-les-Milles

Lieux-dits: Aéroport d'Aix-les-Milles

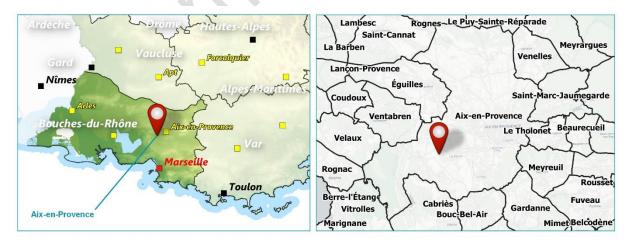


Figure 1. Localisation du projet

2. PRESENTATION DU PROJET

Le développement économique de l'aérodrome d'Aix-les-Milles envisage à horizon 2025 deux projets (cf Figure 2) :

- La construction d'un aérogare et l'aménagement extérieur pour l'accueil des véhicules léger et la création d'une voie d'accès à la piste pour les pompiers
- La construction de trois hangars sur des lots viabilisés

Les surfaces d'emprise envisagées pour ces deux projets sont décrites ci-dessous :

Aérogare et aménagements extérieurs :

Désignation infrastructures	Surfaces à développer
Bâtiment Aérogare	950 m²
Voiries VL	880m² coté ville+ 425m² coté piste
Parking de stationnement VL 11 places (6 +5)	126 m²
Voiries piétons / trottoirs	250 m²

Trois hangars sur les lots viabilisés :

Désignation infrastructures	Surfaces à développer
Hangars / Bureaux / Hangars	5 940 m²
Voie de circulation avions	1 600 m²



Figure 2. Localisation des deux projets concernant la présente expertise

3. METHODOLOGIE DE L'ETAT INITIAL

3.1. Définition de l'aire d'étude

Dans le cadre de ce projet, deux aires d'étude ont été définies :

- L'aire d'étude principale, qui inclut l'ensemble de l'aéroport, et donc la zone projet. C'est au sein de cette aire que sont établis les inventaires **flore**, **invertébrés**, **reptiles** et **amphibiens**.
- L'aire d'étude élargie (ou fonctionnelle), qui permet d'aborder avec rigueur les peuplements qui évoluent aux abords de l'aire d'étude et les liens fonctionnels qui peuvent exister entre ces espaces éloignés et le site. Certaines espèces ont en effet une partie de leur cycle biologique qui se déroule dans des biotopes différents, notamment l'avifaune et les chiroptères. Il convient donc d'évaluer aussi ces connexions et les axes de déplacement empruntés pour des mouvements locaux, mais aussi plus largement à l'échelle de quelques dizaines de mètres autour du site.

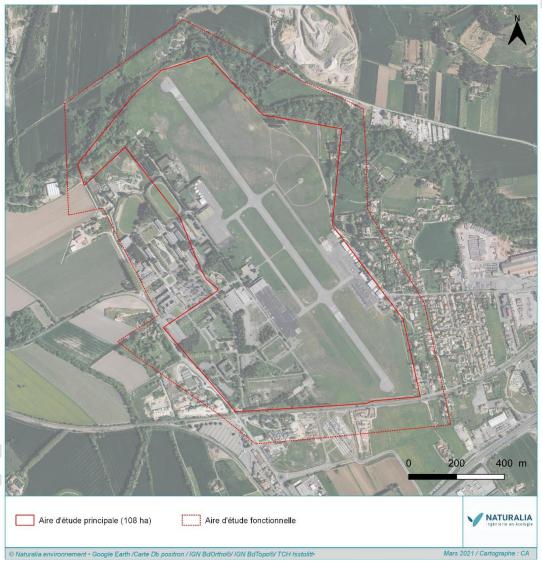


Figure 2. Aire d'étude principale et aire d'étude élargie

3.2. Recueil bibliographique

En amont des visites de terrain, une recherche bibliographique a été réalisée dans les bases de données, publications et revues naturalistes locales et régionales pour recueillir l'information existante sur cette partie du département. La bibliographie a été appuyée par une phase de consultation, auprès des associations locales et des personnes-ressources suivantes :

Tableau 1. Structures ressources

Structure	Logo	Consultation	Résultat de la demande
DREAL Corse	Libert - Egalici - Fraternial REPUBLIQUE FRANÇAISE Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement CORSE	BDD OGREVA http://www.corse.developpement- durable.gouv.fr/l-outil-de-bases- de-donnees-faune-flore-ogreva- a444.html	Données vérifiées, à l'échelle communale
Inventaire National du Patrimoine Naturel	Z Z	Base de données en ligne https://inpn.mnhn.fr	Périmètres d'intérêt écologique Listes d'espèces communales
LPO PACA	LPO	Base de données en ligne Faune- PACA : <u>www.faune-paca.org</u>	Données ornithologiques, batrachologiques, herpétologiques et entomologiques.
NATURALIA	NATURALIA ingénierie en écologie	Base de données professionnelle	Liste et statut d'espèce élaborée au cours d'études antérieures sur le secteur
OnEm (Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens)	ONEM	Base de données en ligne http://www.onem-france.org	Connaissances de la répartition locale de certaines espèces patrimoniales.
Observado		Base de données en ligne http://observado.org/	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques

3.3. Calendrier et méthodologie des prospections

Les sessions de prospections se sont déroulées entre le mois de mars et le mois de septembre 2021, une période suffisante pour cerner la plupart des enjeux faunistique et floristique. Les inventaires ont permis notamment de prendre en compte la floraison des principales espèces de plantes, la phase de reproduction des oiseaux et des amphibiens, ainsi que les meilleures périodes d'observation des chiroptères, des insectes et des reptiles.

Tableau 2. Calendrier et méthodologie des prospections

Groupes	Méthodologie	Dates et intervenants		
Flore et Habitats	rétérence (Prodrome des végétations de France / Classification EUNIS /			
Zones humides	- Analyse du critère végétation (sous critères « habitats » et « espèces hygrophiles ») Analyse du critère pédologique (une session de sondages pédologiques réalisées manuellement à la tarière). Selon les méthodologies décrites dans l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.			
Entomofaune	 Lépidoptères: recherches d'individus volants (observation et identification à vue ou après capture au filet), recherche des plantes hôtes pour les espèces patrimoniales avérée ou fortement potentielle et recherche des œufs ou chenilles visibles. Orthoptères: prospection à vue et à l'écoute des stridulations. Odonates: observation des individus volants t recherche des exuvies pour les espèces patrimoniales citées en bibliographie. Coléoptères: identification à vue. Localisation des arbres favorables aux saproxyliques, recherches d'indices de présence (fèces, larves, restes chitineux, galeries d'émergences). 	23.04.2021 11.06.2021 02.07.2021 Sylvain FADDA		
Herpétofaune	 Recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces d'amphibiens (mare, ruisseaux, fossés). Recherches d'individus actifs ou sous abris. Recherche d'habitats favorables aux espèces de reptiles (lisières, amas de rochers, amas de branchages, terriers). 	18.03.2021 23.04.2021 17.05.2021 11.06.2021 Mattias PEREZ		

Groupes	Méthodologie	Dates et intervenants
Ornithologie	 Détermination du cortège avifaunistique à enjeu via différentes méthodes (relevés visuels et acoustiques) et recherche des taxons patrimoniaux. Réalisation des inventaires aux dates et aux heures les plus adaptées. Protocole de recherche spécifique à l'Outarde canepetière. Recherche d'arbres « remarquables » pouvant abriter la nidification d'oiseaux. Réalisation de points d'écoute crépusculaires ciblés sur les espèces nocturnes. Recherche d'indices permettant de déterminer le statut des différentes espèces avifaunistiques sur l'aire d'étude. 	14.04.2021 04.05.2021 27.05.2021 08.06.2021 Charlie BODIN
Mammifères, chiroptères	 Recherche d'individus actifs. Recherche d'indices de présence d'individus (fèces, restes de repas, lieux de passage, traces). Recherche de gîtes favorables aux chiroptères (bâtis, arbres à cavités, cavité naturelle/artificielle). Campagne de prospections acoustiques par l'intermédiaire de SM4 disposé sur des points stratégiques Recherche ciblée sur le Campagnol amphibie au niveau de l'Arc (protocole SFEPM) 	07.07.2021 23.08.2021 06.09.2021 Lénaïc ROUSSEL

3.4. Limites de l'expertise de terrain

La nature même de l'aérodrome implique un biais de détection dans la détermination acoustique de l'avifaune lorsque les avions sont en activité. La circulation des engins, des avions et des personnes implique des changements dans la distribution des différentes espèces avifaunistiques, certaines se reportant sur des niches écologiques relativement préservées des nuisances.

4. ETAT INITIAL

4.1. Bilan des périmètres d'intérêt écologique

Le tableau ci-après présente les périmètres d'inventaires contractuels et à portée réglementaire qui se trouvent dans et à proximité de l'aire d'étude.

Tableau 3. Bilan des périmètres écologique vis-à-vis de l'aire d'étude

Statut du périmètre	Statut du périmètre Dénomination			Distance (m)				
	Périmètres contractuels							
PNA Aigle de Bonelli - Domaine vital	Arbois	O_AQUFAS_DV_ 024	7 117	1 457				
Site classé	Massif de l'Arbois	93C13038 8 543		747				
	Périmètres d'inventaires							
ZNIEFF de type II	Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles	930012444 9 473		0				

Statut du périmètre	Identifiant	Surface (ha)	Distance (m)	
	L'Arc du Pays d'Aix (entre les Gorges de Langesse et de Roquefavour)	13TDV105	166,07	0
Zones humides PACA	Carrière des Tuileries	13TDV078	1,88	267,54
	Vallat Le Grand ruisseau	13CEN0105	52,82	275,73

L'aire d'étude recoupe deux périmètres d'intérêt écologique :

- La ZNIEFF de type II : « Plateau d'Arbois Chaîne de Vitrolles Plaine des Milles », ce qui révèle une certaine richesse spécifique du secteur dans lequel s'inscrit le projet ;
- La zone humide « L'Arc du Pays d'Aix (entre les Gorges de Langesse et de Roquefavour) » . Les zones humides sont des milieux protégés par la loi. Si le projet venait à impacter de manière directe ou indirecte ce périmètre, une évaluation des incidences pourrait s'avérer nécessaire.

A noter, bien qu'au-delà des 2km, l'aire d'étude est localisée à 3.5km du site Natura 2000 de la Directive Oiseaux (ZPS), identifiant : FR9312009 : « Plateau de l'Arbois ».

Les figures suivantes localisent les périmètres d'intérêt écologique vis-à-vis du site d'étude.

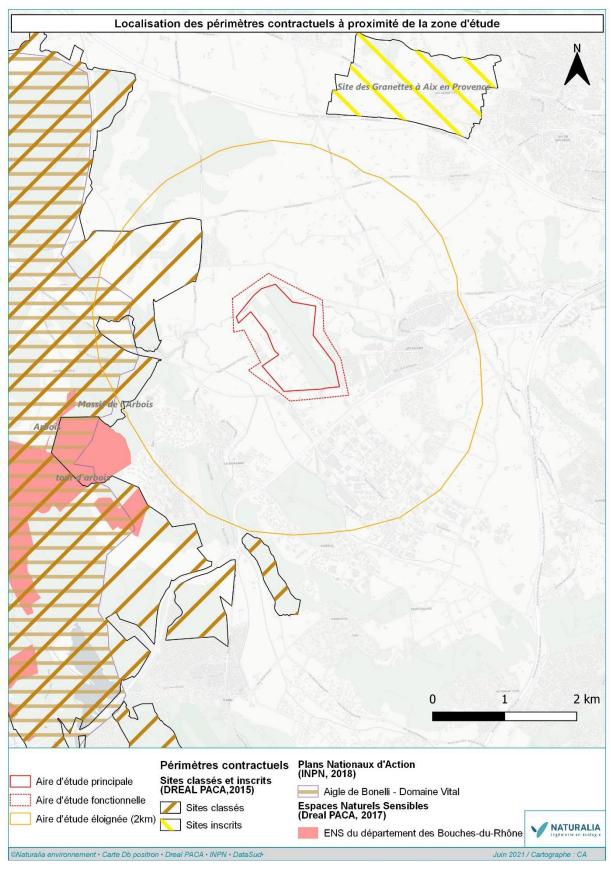


Figure 3. Localisation des périmètres contractuels vis-à-vis de l'aire d'étude

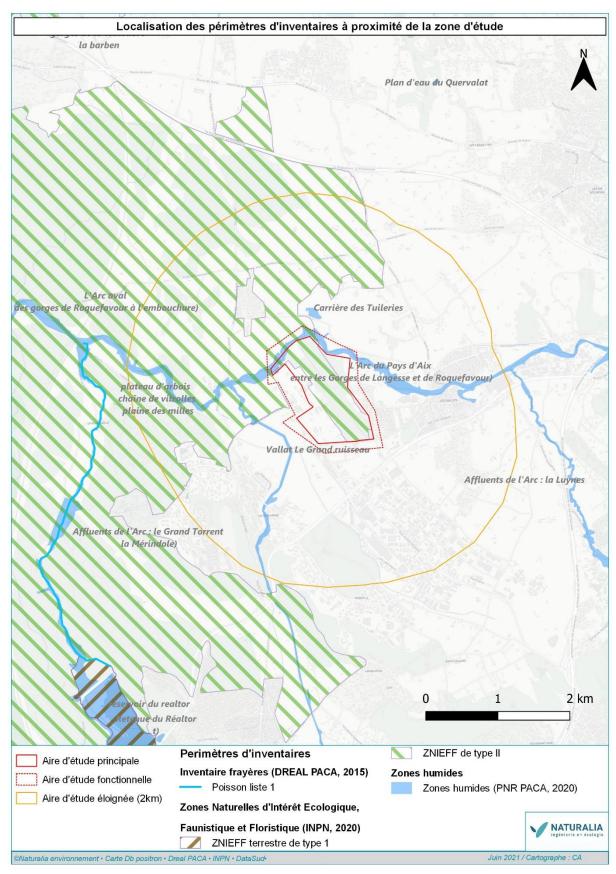


Figure 4. Localisation des périmètres d'inventaires vis-à-vis de l'aire d'étude

4.2. Habitats naturels et semi-naturels

L'aire d'étude se situe sur la commune d'Aix-en-Provence (département des Bouches-du-Rhône – 13), au droit de l'aérodrome des Milles. Le climat y est de type méso-méditerranéen. Si la géologie locale est essentiellement constituée d'alluvions fluviatiles quaternaires, du Würm et du Riss (galets, graviers) déposés par l'Arc, le sol de l'aérodrome est quant à lui majoritairement allochtone, apporté et tassé afin d'établir l'assise du tarmac et des différentes infrastructures de la zone.

Le paysage s'intègre dans la plaine alluviale de l'Arc, que l'on retrouve d'ailleurs en marge au nord de l'aire d'étude, accompagné de sa ripisylve méditerranéenne à Peupliers, à Frênes et à Chênes, signe d'une maturité certaine. Cet écosystème rivulaire est l'habitat marqué par le plus de naturalité sur site, le restant faisant exclusivement partie de l'aérodrome : près de 40 % sont constitués d'habitats strictement anthropisés comme le tarmac, les routes, le bâti...Les pelouses steppiques méso-xérophiles accompagnées de garrigues à Thym ont été créées en parallèle de l'aérodrome par tassement des sols et apport de matériaux exogènes, générant une steppe artificielle.

Tableau 4. Habitats identifiés au sein de l'aire d'étude

Intitulé habitat	Code EUNIS	Code EUR	Zone humide ¹	Enjeu régional	Surface (ha)	% recouvrement	Enjeu local
Ripisylve méditerranéenne à Peupliers et à Frêne	G1.C1	G2A0	Н	Fort	1,85	1,71	Fort
Bosquet de chêne pubescent	G1.714	-	p.	Modéré	0,14	0,13	Modéré
Alignement d'arbres exotiques	G1.C	-	p.	Faible	1,26	1,16	Faible
Alignement de feuillus	G5.1	-	p.	Faible	0,55	0,50	Faible
Bosquet pionnier de pin d'Alep	G5.4	-	-	Faible	3,67	3,39	Faible
Campement des gens du voyage	J1.7	-	p.	Faible	1,34	1,24	Faible
Friche post-culturale	I1.53	-	p.	Faible	0,91	0,84	Faible
Pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym	E1.31 x F 6.63		-	Faible	47,49	43,80	Faible
Prairie de fauche subnitrophile	E2.22 x E5.11	-	p.	Faible	8,36	7,71	Faible
Zone rudérale et pelouse anthropisée	E5.11	1	p.	Faible	12,92	11,92	Faible
Bâti commercial et infrastructure de l'aérodrome	J2.31	-	-	Négligeable	8,89	8,20	Négligeable
Bâti résidentiel lâche et jardin	J1.2 x I2.23	-	-	Négligeable	0,77	0,71	Négligeable
Tarmac de l'aérodrome et infrastructure routière	J4.2	1	-	Négligeable	19,62	18,10	Négligeable
Terrain de sport	J2.2	-	-	Négligeable	0,64	0,59	Négligeable

18

¹ Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, revu en 2019, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.



Pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym



Ripisylve méditerranéenne à Peupliers et à Frêne



Infrastructures de l'aérodrome



Infrastructures de l'aérodrome, zone rudérale et bosquet pionnier à Pin d'Alep en arrière-plan

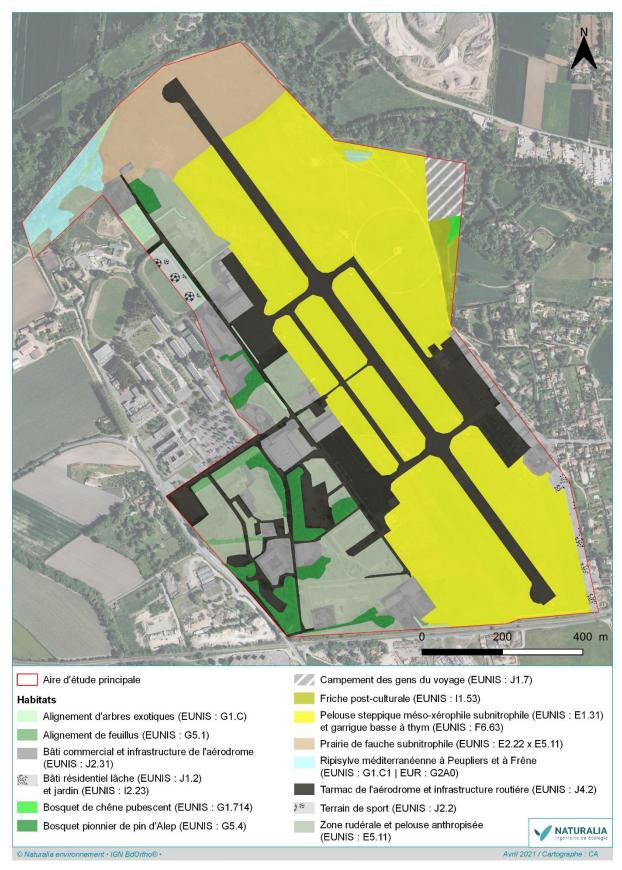


Figure 5. Cartographie des habitats naturels identifiés au sein de l'aire d'étude

4.3. Zones humides

4.3.1. Bibliographique

Il existe de nombreuses cartes qui permettent de préparer les investigations de terrains, ces premières constatations donnent une indication qui orientera les prospections le jour des investigations, et donnent également une première approche quant à la possible présence de zones humides sur le secteur d'étude.

Ces observations se font grâce à un outil cartographique (logiciel Arcgis ou Qgis) ainsi que par le biais de sites web spécialisés numérisant les données existantes sur le territoire (ex : BRGM, Géoportail).

Hydrogéologie

La carte départementale géologique au 1/50000 du BRGM indique que la zone d'étude se situe dans un contexte alluvionnaire ancien et de colluvions.

- ° La formation alluvionnaire Fz est la plus récente, la plus récemment déposée par un cours d'eau, dans notre cas, l'Arc.
- La formation Fy est une formation alluvionnaire moyennement ancienne
- La formation Fx correspond à des alluvions anciennes.
- La formation Cy indique la présence de Colluvions würmiennes (alternance d'argile +/- sableuse et conglomérats à cimentation argileuse), signifiant la présence de sols bruns calciques peu évolués, avec des accumulations locales de calcaire.

D'une manière générale, les alluvions sont propices à l'accueil de zones humides puisqu'ils sont une formation poreuse, bien souvent associés à une nappe alluviale, accompagnant les voies d'eau. Cependant, ces alluvions (Fx) sont anciennes et ont, avec le temps, pu évoluer vers des types de sols plus structurés. Cette structuration se manifeste par des migrations pédologiques et s'accompagne par le développement de phases argileuses par exemple. Cette formation est longée par les alluvions moyennement anciennes (Fy). Ces éléments, déposés par le cours d'eau au fil du temps, permettent de retracer historiquement les aléas du débit et du tracé du cours d'eau : l'Arc avait jadis avait un débit bien plus important.

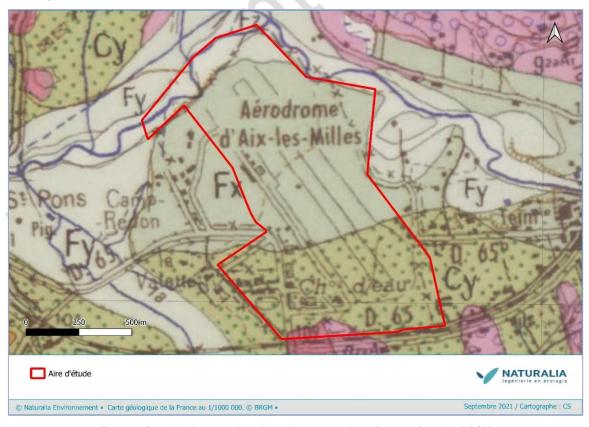


Figure 6. Extrait de la carte géologique départementale de France, 1/50.000 – BRGM.

Pédologie

La carte des sols de France ne cartographie pas la zone de l'aérodrome. Autrement dit le milieu est considéré comme « trop urbanisé » pour présenter un sol naturel. Cependant, la pédologie du secteur révèle autour de la zone des FLUVIOSOLS (liés à la formation géologique alluvionnaire) et CALCOLSOLS.

Les **FLUVIOSOLS** représentent 6,3% du territoire métropolitain et sont des sols issus d'alluvions (Fz-x-y), matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs).

Les **CALCOSOLS** représentent 10,8% du territoire métropolitain et sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, souvent très perméables.

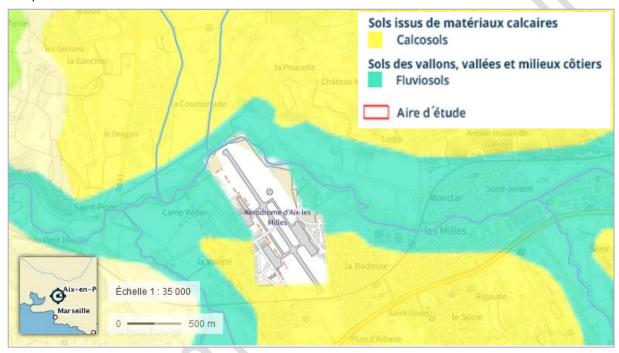


Figure 7. Extrait de la carte des Sols de France (Geoportail) au 1/1 000 000

❖ Milieux humides

Les données de la carte des « Milieux potentiellement humides de France modélisés » (source : INRA d'Orléans - US InfoSol- et AGROCAMPUS OUEST à Rennes -UMR SAS-) et la délimitation des « zones humides » (source : données géographiques multi-partenariales présentant un inventaire non exhaustif des zones humides, ou potentiellement humides dans certains cas) ne pressentent pas de « très fortes » probabilités de zones humides dans l'aire d'étude. Des probabilité « fortes » sont annoncées au centre, en bordure d'aire d'étude (Nord et Sud), et tout au Sud-Est.

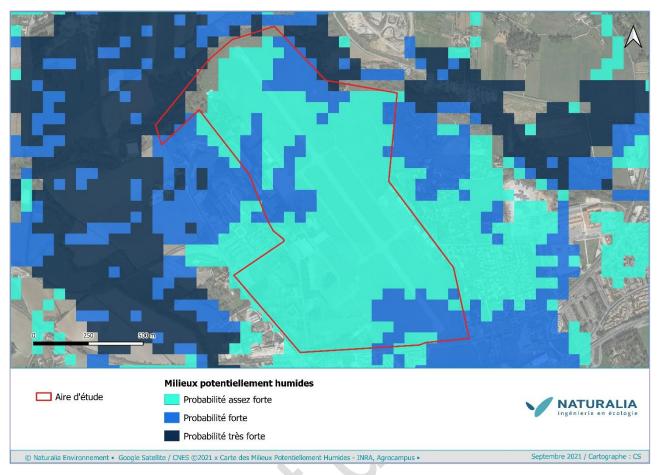


Figure 8. Extrait de la carte des milieux potentiellement humides de France – INRA, Agrocampus

D'après les données bibliographiques, le milieu n'est pas propice à la présence de zones humides excepté les secteurs longeant l'Arc (le cours d'eau situé au Nord de la zone d'étude).

D'un point de vue géologique, les formations sont très poreuses et ne ralentissent pas les phénomènes de percolation hydrique, ce qui aurait pu favoriser la stagnation d'eau dans les sols. La qualification « d'ancienne terrasse » concernant les alluvions retracent l'histoire d'une diminution du débit du cours d'eau auquel les éléments déposés sont associés. Il est donc peu probable que la nappe associée à l'Arc soit assez imposante pour remonter et engorger les horizons supérieurs du sol.

D'autant plus qu'au niveau pédologique, la carte des sols indique le milieu comme urbanisés. Les sols ont très probablement été remaniés et le milieu veillé à être exempté de tout risque d'inondation afin de garantir l'activité de l'aérodrome.

4.3.2. Analyse du critère végétation

4.3.2.1. Critère « habitats »

D'après ce critère, seul un habitat naturel identifié sur site peut être directement qualifié d'humide (noté « H » dans l'arrêté précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement) :

Ripisylve méditerranéenne à Peupliers et à Frêne (EUNIS : G1.C1 | EUR : G2A0).

Il cumule une superficie totale de 1,85 ha au sein de l'aire d'étude.

De plus, sept habitats sont considérés comme potentiellement humides (notés « p. ») d'après ledit arrêté, cumulant une surface de 25,48 ha :

- Alignement d'arbres exotiques (EUNIS : G1.C) ;
- Alignement de feuillus (EUNIS : G5.1) ;
- Bosquet de chêne pubescent (EUNIS : G1.714) ;
- Campement des gens du voyage (EUNIS : J1.7) ;
- Friche post-culturale (EUNIS: I1.53);
- Prairie de fauche subnitrophile (EUNIS : E2.22 x E5.11) ;
- Zone rudérale et pelouse anthropisée (EUNIS : E5.11).

Pour ces habitats, seuls des sondages pédologiques permettront de statuer sur la présence / absence de zones humides.

4.3.2.2. Critère « espèces hygrophiles »

Aucun des habitats identifiés au sein de l'aire d'étude ne présente un recouvrement en espèces hygrophiles qui soit supérieur à 50%. Aucune zone humide avérée n'a donc été identifié à partir de ce critère.

Sur critère habitat, une seule zone humide avérée a été identifiée sur site : il s'agit de la « Ripisylve méditerranéenne à Peupliers et à Frêne », représentant une superficie de 1,85 ha au sein de l'aire d'étude. Des zones humides potentielles subsistent et nécessitent des sondages pédologiques pour statuer sur leur critère humide/ non humide.

La cartographie ci-après localise ces zones humides avérées et potentielles définies d'après le critère végétation. En l'état actuel des connaissances, les habitats en zones humides « potentielles » ne peuvent être qualifiés d'humides ni de non-humides. Seuls des inventaires pédologiques complémentaires pourront le statuer.

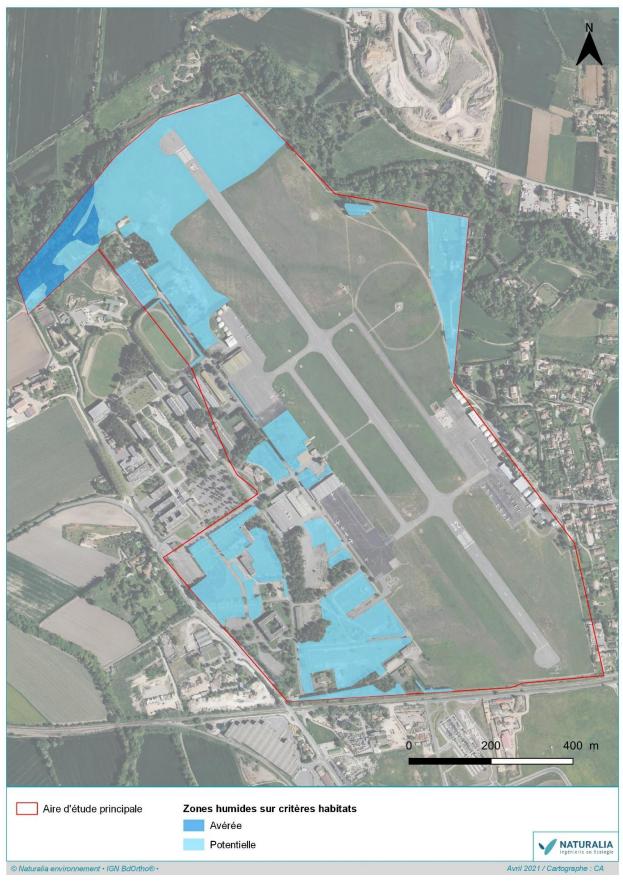


Figure 9. Localisation des zones humides avérées et potentielles identifiées sur critère habitats

4.3.3. Analyse du critère pédologique

Cette session de sondage n'a concerné que la partie sud-ouest du site, la **zone projet** au niveau du secteur des projets de l'aérogare et des trois hangars.

Dix-huit sondages ont été réalisés le 18 mars 2021, à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 m/TN (Terrain Naturel).

Les sondages ont révélé la présence de (i) BRUNISOLS, sols non-caractéristiques de zone humide. A proximité des bâtiments (en activités ou non), les aménagements de terrassement ont conduit à la déstructuration et l'altération des brunisols originels : la présence de gravillons et matériaux de remblais amènent à nommer les sols (ii) « d'anthroposols ».

Compte tenu de l'environnement, deux secteurs de zones potentielles peuvent être exemptés de la potentialité humide des milieux :

- Une des zones se situe entre deux secteurs « non humide » ;
- La voie d'eau la plus proche (l'Arc) est au Nord d'une zone sondée négativement. Aucun fossé ni autre indice concernant le besoin de drainage n'a été observé ;
- Visuellement les terrains se ressemblent (sol affleurant brun clair, poussiéreux), la végétation qui y pousse également;
- Ces zones sont majoritairement anthropisées (pourtours de bâtiments, jardins ornementaux en bordure de parkings, etc.).

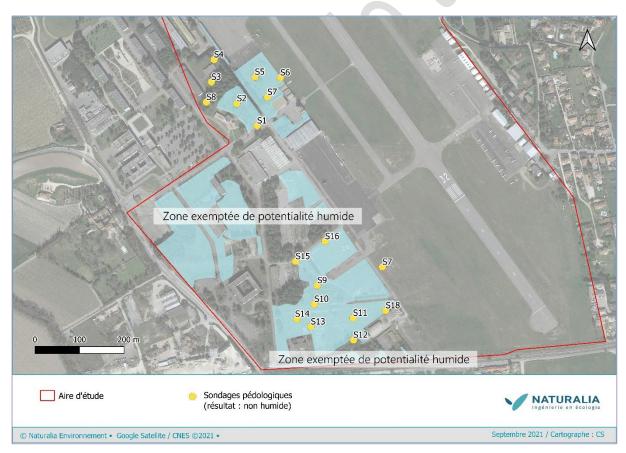


Figure 10. Localisation et résultat des sondages pédologiques

Les coupes suivantes permettent de hiérarchiser et de nommer, grâce à l'observation d'horizons de référence spécifiques, les sols identifiés par sondages (nommer ici « solums »). L'interprétation de ces solums s'est faite grâce à l'utilisation du référentiel pédologique, permettant de désigner un solum ou une unité typologique de sol.

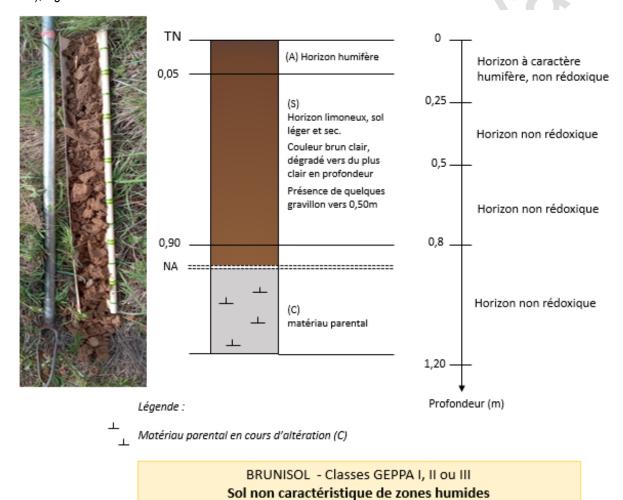
L'échelle représentant l'apparition des traits d'hydromorphie en lien avec le GEPPA modifié est représentée quant à elle à droite de chaque coupe.

(i) BRUNISOL – classe I, II ou III du tableau GEPPA, non caractéristique de zone humide

Les sondages S2, S3 et S5 correspondent à des BRUNISOLS selon le référentiel pédologique (2008).

Les brunisols sont caractérisés par la présence d'un horizon structural (S) très bien développé, à structure en agrégats fins très nette, et possédant une notable macro-porosité fissurale et biologique. Les matériaux parentaux ne sont jamais des roches très acides. Ce sont, par exemple, des argilites, des alluvions anciennes, des résidus d'altération de calcaires durs, des dépôts morainiques, certains schistes, des grès argileux, des roches magmatiques basiques (diorites, gabbros, basaltes), certains granites contenant des minéraux altérables en abondance (granites mélanocrates), etc.

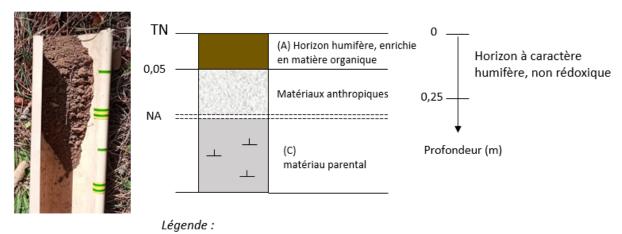
Les carottages de sol révèlent des BRUNSIOLS limoneux aérien. Le sondage est homogène, aucun horizon structural ne se démarque. La texture est grumeleuse avec des agrégats très fins. La couleur est chaude (brun clair), signe de bonne drainance.



(ii) ANTRHROPOSOL

Les sondages S1, S4, S6, S7, S9, S10, S11, S12, S13, S14, S15, S16, S17 et S18 ne sont plus des sols naturels. Des matériaux variés d'origine anthropique, artificiels et technologiques, viennent enfouir le sol autochtone. L'homme est responsable de la mise en place de ces matériaux non pédologiques dans lequel l'anthroposol va se développer.

Sur le site étudié, des gravillons de couleur clair viennent recouvrir les brunisols. La texture limoneuse et légère est retrouvée sur les 5 à 10 premiers centimètres, avant le refus-sur-tarière.



, Matériau parental en cours d'altération (C)

ANTHROPOSOL Sol non caractéristique de zones humides

La présence d'anthroposols conduit à l'adaptation de la méthodologie d'identification de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1^{er} octobre 2009. Les matériaux technologiques identifiés (galets, cailloux) contraignent parfois l'observation de traits d'hydromorphie et ne permettent pas de sonder le sol : l'analyse des conditions hydrogéomorphologiques (stagnation de l'eau en surface etc...) est ainsi retenue dans la campagne de délimitation.

Cette dernière semble démontrer :

- L'absence de sol engorgé qui pourrait traduire l'affleurement de la nappe ;
- L'absence de traits d'hydromorphie dès la surface pour les sondages réalisables malgré la forte anthropisation du milieu ;
- L'absence de stagnation d'eau en surface significatives (flaques, etc.).

Ces paramètres énoncés ci-avant ne sont pas favorables au développement de zones humides suivant le critère sol.

Sur critère pédologique, aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre du projet.

4.3.4. Bilan des enjeux zone humide

Au regard de la règlementation actuellement en vigueur, les résultats sur critères pédologiques et végétation sont alternatifs. Ainsi, la superficie totale de zone humide doit prendre en compte les délimitations de zones humides sous critère pédologique auquel sont ajouté les milieux classés humide sous critère végétationnel.

Dans l'aire d'étude restreinte au projet, d'après les critères alternatifs selon l'Arrêté du 24 juin 2008, **aucune zone humide n'est avérée**.

Une zone humide avérée de 1,85 ha a été délimitée au Nord de la zone d'étude principale, sous critère végétation.

Des zones humides potentielles restent à ce jour non fixées vis-à-vis de leur caractère humide/ non humide. Des inventaires pédologiques ultérieurs devront être menés afin de statuer ces zones potentielles restantes.

La carte ci-après localise les zones humides avérées et potentielles inventoriées à ce jour au niveau de l'aire d'étude principale.

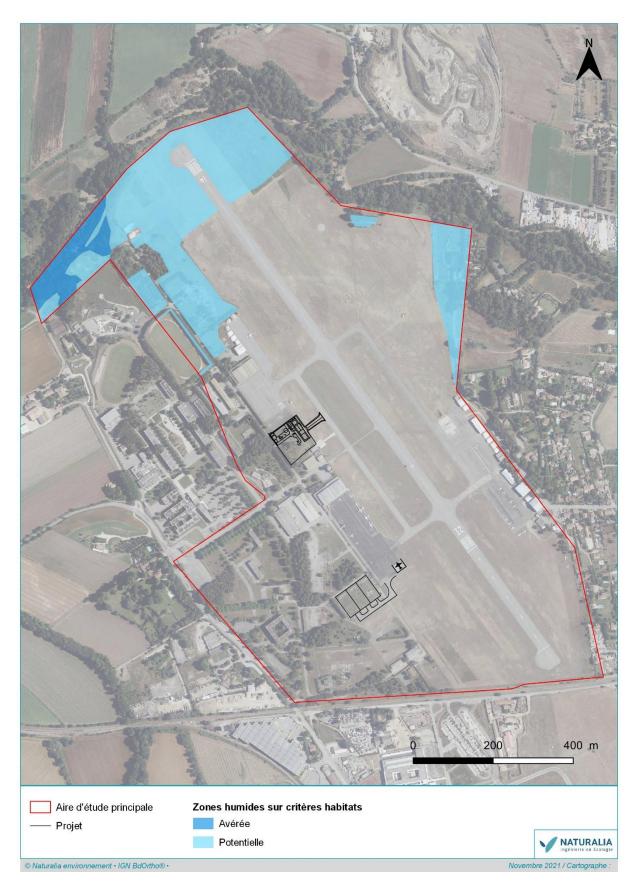


Figure 11. Bilan de la localisation des zones humides avérées et potentielles identifiées sur critère habitats et suite aux sondages pédologiques sur l'emprise de la zone projet

4.4. Peuplements floristiques

4.4.1. Recueil bibliographique

La base de données SILENE permet de dresser l'état des connaissances sur la flore patrimoniale du secteur d'Aixen-Provence et sa proximité. La validité des données utilisées dans le cadre du présent recueil bibliographique repose sur des dates d'observations qui sont postérieures à 1990. Ils correspondent à des taxons dont les exigences écologiques sont évaluées comme compatibles avec les milieux offerts par le site d'étude. Cette démarche mène à sélectionner les espèces patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude, à savoir :

Tableau 5. Espèces végétales protégées ou patrimoniales pressenties au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique (source : SILENE Flore)

	(**************************************						
Espèce	Statut	DET ZNIEFF PACA	Liste Rouge PACA	Liste rouge FR	Habitats	Phénologie (floraison)	Enjeu régional
Pied-d'alouette d'Espagne Delphinium orientale J.Gay, 1840	-	-	VU	VU	Champs, friches	Mai - Juillet	Très fort
Roemérie hybride Roemeria hybrida (L.) DC., 1821	-	DET ZNIEFF	VU	EN	Moissons, vignes plus rarement	Avril - Juin	Très fort
Chardon à épingles Carduus acicularis Bertol., 1829	PR	DET ZNIEFF	NT	LC	Friches, pâtures, bords de chemins	Mai - Juin	Fort
Nigelle de France Nigella hispanica var. parviflora Coss.	PN	DET ZNIEFF	VU		Cultures, friches, décombres	Mai - Juillet	Fort
Adonis couleur de feu Adonis flammea Jacq., 1776	-	LC NT Cultures, surtou moissons		Cultures, surtout moissons	Mai - Juillet	Fort	
Orcanette tinctoriale Alkanna matthioli Tausch, 1824	824 -		LC	LC	Pelouses ouvertes sur sable	Avril - Juin	Fort
Ail très rude Allium scaberrimum J.Serres, 1857	,	-	LC	LC	Cultures, friches, talus	Mai - Juillet	Fort
Ammi élevé Ammi majus L., 1753	-	-	LC	LC	Cultures, friches	Juillet - Septembre	Fort
Astérolide aquatique Asteriscus aquaticus (L.) Less., 1832	-	-	LC	LC	Pelouses argileuses ou limoneuses humides en hiver	Juin - Septembre	Fort
Bifora testiculé Bifora testiculata (L.) Spreng., 1820	-	DET ZNIEFF	I NI I EN I Moissons		Moissons	Avril - Juin	Fort
Buplèvre ovale Bupleurum subovatum Link ex Spreng., 1813	-	DET ZNIEFF	EN	EN	Cultures, friches	Juin - Septembre	Fort

Espèce	Statut	DET ZNIEFF PACA	Liste Rouge PACA	Liste rouge FR	Habitats	Phénologie (floraison)	Enjeu régional
Laîche hérissée Carex hispida Willd., 1801	-	-	LC	LC	Fossés, praires humides, ripisylves	Avril - Juin	Fort
Tournesol des teinturiers Chrozophora tinctoria (L.) A.Juss., 1824	-	-	LC	LC	Cultures, friches, mares temporaires	Juin - Octobre	Fort
Glaucienne à fruit en forme de corne Glaucium corniculatum (L.) Rudolph, 1781	-	-	NT	NT	Coteaux salbleux ou marneux, cultures et friches arides	Mai - Juillet	Fort
Cumin pendant Hypecoum pendulum L., 1753	-	DET ZNIEFF	VU	EN	Moissons	Mai - Juin	Fort
Luzerne à fruits en disque Medicago disciformis DC., 1813	-	-	NT	LC	Pelouses sèches	Avril - Juin	Fort
Fumeterre en épi Platycapnos spicata (L.) Bernh., 1833	-	-	LC	LC	Cultures, friches, décombres, pelouses	Mars - Juin	Fort
Plumet du Cap Stipella capensis (Thunb.) Röser & Hamasha, 2012	-	. \	NT	LC	Pelouses arides, bords de routes	Avril - Juin	Fort
Tulipe oeil-de-soleil Tulipa agenensis DC., 1804	PN	DET ZNIEFF	NA	NA	Moissons, vignes, friches	Mars - Mai	Assez fort
Goutte de sang Adonis annua L., 1753	·	-	LC	LC	Cultures, surtout moissons	Avril - Juillet	Assez fort
Astragale étoilé Astragalus stella Gouan, 1773		-	LC	LC	Lieux piétinés	Mai - Juin	Assez fort
Vipérine des Pyrénées Echium asperrimum Lam., 1792	-	-	LC	LC	Pelouses rases, lieux piétinés, friches	Mai - Juillet	Assez fort
Mélisse officinale Melissa officinalis subsp. officinalis L., 1753	-	-	LC	-	Ripisylves, cours d'eau temporaires	Juin - Septembre	Assez fort
Polygale de Montpellier Polygala monspeliaca L., 1753	-	-	LC	LC	Pelouses rases	Mai - Juin	Assez fort
Rue des montagnes Ruta montana (L.) L., 1756	-	-	LC	LC	Pelouses sèches, friches	Mai - Juillet	Assez fort
Schlérochloa raide Sclerochloa dura (L.) P.Beauv., 1812	-	-	LC	LC	Lieux humides piétinés en hiver	Avril - Juin	Assez fort

Espèce	Statut	DET ZNIEFF PACA	Liste Rouge PACA	Liste rouge FR	Habitats	Phénologie (floraison)	Enjeu régional
Vesce de Johann Vicia johannis Tamamsch., 1954	-	-	LC	LC	Friches sur sols profonds, cultures, lisières forestières	Avril - Juin	Assez fort

PR: protection régionale; PN: protection nationale; VU: vulnérable; EN: en danger; NT: quasi menacée, NA: non évalué; LC: peu concerné; DET ZNIEFF: espèce déterminante de ZNIEFF

4.4.2. Résultats des investigations de terrain

Les différentes missions de terrain effectuées en 2021 ont permis de mettre en exergue la présence de 8 espèces végétales patrimoniales (dont deux protégées) au sein de l'aire d'étude. Elles sont présentées dans le tableau cidessous. Seulement quatre espèces de la bibliographie ont été détectées sur site, malgré des dates de passages adaptées aux différentes phénologies : les espèces floristiques non observées sont donc considérées comme absentes de l'aire d'étude.

Tableau 6. Espèces végétales protégées ou patrimoniales observées au sein de l'aire d'étude

Espèce	Statut	DET ZNIEFF PACA	Liste Rouge PACA	Liste rouge FR	Enjeu régional	Commentaires	Enjeu local
Chardon à épingles <i>Carduus acicularis</i> Bertol., 1829	PR	DET ZNIEFF	NT	LC	Fort	3070 individus observés en 3 stations au sein de la pelouse steppique méso- xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym et de la prairie de fauche subnitrophile au Nord de l'aire d'étude	Fort
Ophrys de Bertoloni Ophrys bertolonii Moretti, 1823	PN	-	-	NT	Fort	Environ 75 individus observés en une station au sein de la pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym à l'est du tarmac	Fort
Vipérine des Pyrénées Echium asperrimum Lam., 1792	-	-	LC	LC	Assez fort	Environ 100 individus répartis majoritairement au sein des prairies et pelouses autour du tarmac	Modéré
Gesse annuelle Lathyrus annuus L., 1753	-	-	LC	LC	Assez fort	Environ 10 individus observés en une station dans le Nord de l'aire d'étude au sein de la prairie de fauche subnitrophile	Modéré

Espèce	Statut	DET ZNIEFF PACA	Liste Rouge PACA	Liste rouge FR	Enjeu régional	Commentaires	Enjeu local
Ophrys jaune Ophrys lutea Cav., 1793	-	-	LC	LC	Assez fort	Environ 7200 individus répartis dans l'ensemble du complexe de l'aérodrome, souvent localisées au sein des pelouses dégradées ou des zones rudérales	Modéré
Polygale de Montpellier Polygala monspeliaca L., 1753	-	-	LC	LC	Assez fort	Environ 17600 individus répartis dans les zones les plus sèches des pelouses steppiques du tarmac	Assez fort
Rue des montagnes Ruta montana (L.) L., 1756	-	-	LC	LC	Assez fort	Environ 70 individus répartis en deux stations dans le Sud de l'aire d'étude. Les habitats concernés sont une pelouse dégradée ou une zone rudérale	Modéré
Potentille dressée Potentilla recta L., 1753	-		LC	LC	Modéré	Rare dans le 13 – Environ 1570 individus organisés en trois stations du Nord- Est de l'aire d'étude. Présentes au sein des pelouses steppiques ou de la prairie de fauche subnitrophile	Assez fort

PR : protection régionale ; PN : protection nationale ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; NT : quasi menacée, NA : non évalué ; LC : peu concerné ; DET ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF

Figure 12 : Illustrations des différentes espèces végétales protégées ou patrimoniales observées au sein de l'aire d'étude (Source : Naturalia-Environnement)





35

4.4.3. Espèces à enjeux

Les espèces identifiées sur site et présentant un enjeu de conservation à minima fort sont détaillées sous la forme de monographies ci-après.

Chardon à épingle - Carduus acicularis

PROTECTION REGIONALE - Quasi-menacée en PACA



Écologie : Friches thermophiles, bords de cultures et terrains incultes de la Méditerranée

Répartition : Essentiellement Est méditerranéenne puisqu'on ne la rencontre que de la Turquie au sud de la France où elle atteint sa limite de répartition. En France, l'espèce est rare et localisée puisqu'elle n'est historiquement présente que dans trois départements. Actuellement disparue dans les Alpes-Maritimes, en situation précaire dans le Var, elle est vulnérable dans les Bouches du Rhône où il persiste quelques grosses populations dans certaines friches de la région d'Aix en Provence.

Dynamique, menaces: En régression. Menacée principalement par l'urbanisation.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Fort	3 stations au sein de la pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym et de la prairie de fauche subnitrophile au Nord de l'aire d'étude	3070 individus observés ; effectifs assez importants	Habitat en bon état de conservation.	Fort

Ophrys de Bertolonii - Ophrys bertolonii Moretti.

PROTECTION NATIONALE – Quasi-menacée en France



Écologie: Pelouse sèche, marneuse thermophile.

Répartition : Sténoméditerranéen Nord-occidental. De l'Espagne à l'Italie.

Dynamique, menaces: En régression; Anthropisation de ces habitats

	-			1	
r	Enjeu égional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
	Fort	Une station au sein de la pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym à l'Ouest du tarmac	Environ 75 individus observés ; effectifs assez importants pour une espèce rare dans les Bouches-du-Rhône	Habitats en plutôt bon état de conservation	Fort

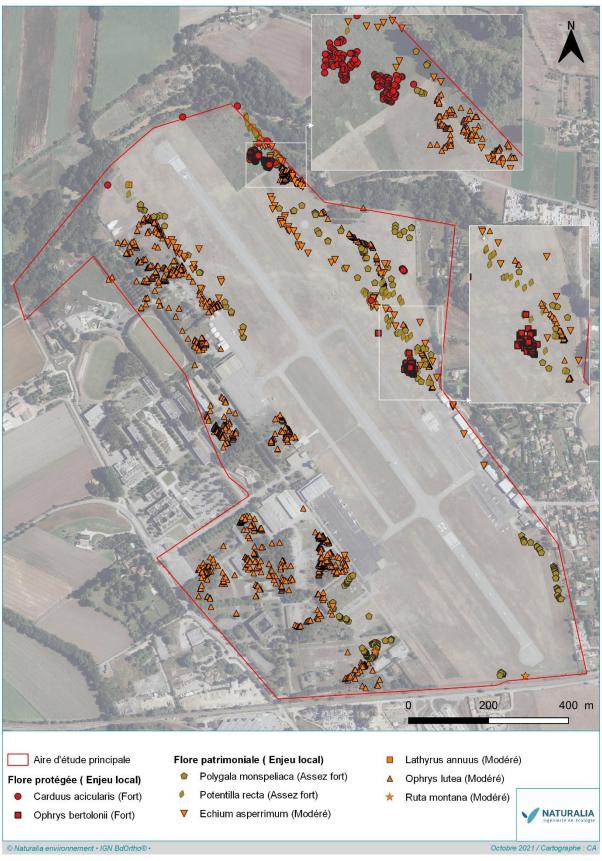


Figure 13. Cartographie des enjeux floristiques

4.5. Insectes et autres arthropodes

4.5.1. Recueil bibliographique

Si le secteur d'Aix-les-Milles et ses environs abritent plusieurs espèces à enjeu notable, peu d'entre elles sont susceptibles de se rencontrer au sein de l'aire d'étude et ses habitats. Trois espèces, étroitement liées à l'Arc et ses environs demandent cependant une attention particulière et ont motivé la réalisation d'inventaires les ciblant particulièrement.

Tableau 7. Insectes protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique

Espèce Statut Source **Commentaires**

Enjeu régional Agrion de Mercure PN, DH2 Régulièrement observé autour du Canal de Modéré Rem. ZNIEFF Marseille et plus ponctuellement sur l'Arc. Coenagrion mercuriale Faune PACA, Donnée récente en aval de l'aqueduc de Cordulie à corps fin PN, DH2, DH4 Naturalia, Roquefavour sur l'Arc, sur la commune de Modéré ONEM. Oxygastra curtisii Rem. ZNIEFF Velaux. SILENE Diane PN, DH4 Connue sur les berges de l'Arc à Aix et Modéré Velaux. Zerynthia polyxena Rem. ZNIEFF

PN: protection nationale; DH2 et DH4: annexes 2 et 4 de la Directive Habitats; Rem. ZNIEFF: espèce remarquable ZNIEFF

Résultats des investigations de terrain 4.5.2.

Avec 70 espèces identifiées, le cortège rencontré est assez riche et composé d'espèces caractéristiques des espaces anthropisés auxquelles se mêlent des espèces plus typiques des habitats de ripisylves.

C'est effectivement la proximité de l'Arc qui permet la présence, essentiellement au nord de l'aire d'étude, de plusieurs espèces d'Odonates comme le Caloptéryx hémorroïdal (Calopteryx haemorrhoidalis). le Calopteryx éclatant (C. splendens), le Gomphe à forceps (Onychogomphus forcipatus), la Libellule fauve (Libellula fulva), L'Orthétrum réticulé (Orthetrum cancellatum), l'Agrion orangé (Platycnemis acutipennis) ou encore l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale). En effet, deux spécimens ont été trouvés dans la friche enherbée à proximité de l'ancienne station d'épuration au nord-ouest de l'aire d'étude. Il s'agit d'individus erratiques, en maturation, en provenance de l'Arc, où une petite portion présente des hygrophytes favorables à la reproduction de l'espèce. A noter que la Cordulie à corps fin, connue ci-et-là le long de la rivière, n'a pas été contactée.

Les Lépidoptères sont très ubiquistes à l'image de l'Hespérie de l'alcée (Carcharodus alceae), le Collier de corail (Aricia agestis), le Cuivré commun (Lycaena phlaeas), le Silène (Brintesia circe), le Fadet commun (Coenonympha pamphilus), le Demi-deuil (Melanargia galathea), l'Ocellé de la canche (Pyronia cecilia), le Machaon (Papilio machaon) ou la Piéride du navet (Pieris rapae). Particulièrement recherchée, la Diane n'a pas été observée, tout comme sa plante-hôte, l'Aristoloche à feuilles rondes, et est donc présumée absente.

Les Coléoptères sont composés pour partie de floricoles classiques des espaces enfrichés tels que Stictoleptura cordigera, Cryptocephalus rugicollis, Exosoma Iusitanica, Attagenus trifasciatus, Mylabris variabilis, Oedemera nobilis ou Oxythyrea funesta, avec quelques espèces plus originales, comme Anthaxia parallela et Anthaxia sepulchralis, espèces des pinèdes (les larves se développent dans les petites branches sèches de Pinus) et qui se retrouvent à proximité des pins plantés aux abords des bâtiments, ou Anthaxia thalassophila, qui est liée aux frênes présents dans la ripisylve.

A noter la présence au sein des bois morts de la ripisylve de Platyrhinus resinosus, espèce saproxylophage assez discrète.



Figure 14. Platyrhinus resinosus, Caloptéryx hémorroïdal, Anthaxia parallela et Ocellé de la canche

4.5.3. Espèces à enjeux

Une seule espèce à enjeu est avérée au sein de l'aire d'étude, l'Agrion de Mercure qui utilise une petite part de l'aire d'étude pour la maturation des adultes.



4.6. Amphibiens

4.6.1. Recueil bibliographique

L'aérodrome d'Aix-les Milles se situe contre une entité relativement bien prospectée : l'Arc et sa ripisylve. Ainsi les cortèges d'amphibiens y sont relativement bien connus et sont principalement représentés par trois espèces d'affinité méditerranéenne d'enjeu modéré. Les espèces d'enjeu faible sont déjà considérées présentes.

L'aérodrome étant par définition une zone relativement plane et donc ne présentant probablement pas de zone de reproduction pour ces espèces, elles sont avant tout à rechercher aux abords de l'Arc et dans quelques délaissés notamment pour caractériser la qualité des habitats pour leur phase terrestre.

Tableau 8. Amphibiens protégé	s ou patrimoniaux	pressentis au s	ein de l'aire	d'étude d'aprè	ès le recueil bibliogr	aphique

Espèce	Statut	Source	Commentaires	Enjeu régional
Rainette méridionale Hyla meridionalis	PN, DH4 LRR : LC		Espèces connues en reproduction dans	Modéré
Crapaud calamite Epidalea calamita	PN, DH4 LRR : LC	Naturalia Faune-PACA	l'Arc et dans quelques fossés et points d'eau autour du secteur des Milles. Attendues surtout en phase terrestre sur la zone d'étude.	Modéré
Pélodyte ponctué Pelodytes punctatus	PN LRR : LC			Modéré

PN: protection nationale; DH4: annexe 4 de la Directive Habitats; LRR: liste rouge régionale; LC: préoccupation mineure

4.6.2. Résultats des investigations de terrain

Comme pressenti en phase bibliographique, l'aérodrome ne présente pas ou peu de dépressions permettant la stagnation de l'eau et donc la reproduction des amphibiens sur site. L'aire d'étude prend aussi en compte plusieurs espaces abandonnés comme la station d'épuration au nord-ouest. Cette station garde encore plusieurs zones bétonnées (bassins cylindriques et un bac bas rectangulaire. Les bassins sont encore remplis d'eau et pourraient accueillir la reproduction de la seule espèce capable de grimper les parois : la Rainette méridionale. Toutefois, aucun individu n'a été trouvé chantant et le risque que ces bassins soient des pièges écologiques est réel. En effet, il semble impossible pour les individus d'en sortir. De plus, le bac rectangulaire bien qu'encaissé a des parois empêchant la remontée par des espèces non-sauteuses ou grimpantes.

L'Arc et sa ripisylve restent des zones de reproduction de ces trois espèces, mais, comme sur une large partie de son cours, la densité y est faible. De ce fait, bien que non contactées dans le cadre de cette étude, grâce à la connaissance locale et aux données récentes, ces espèces doivent être considérées présentes.

Ainsi, la Rainette méridionale, le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite sont considérés seulement présents dans les habitats relativement naturels aux abords de l'Arc mais ne semblent pas occuper durablement le reste de l'aire d'étude.



Figure 15. Bassin de l'ancienne station d'épuration. A noter le rebord empêchant la sortie de la faune une fois à l'intérieur. Photo sur site : Naturalia

4.6.3. Espèces à enjeux

Les espèces considérées comme présentes sur site et présentant un enjeu de conservation à minima modéré sont détaillées ici :

Epidalea calamita - Crapaud calamite

PN, DH IV, LRR: LC



Écologie: Habitat de reproduction caractérisé par une bonne exposition une faible profondeur et une mise en eau temporaire qui exclut les prédateurs des têtards tels que les poissons et larves d'insectes.

Répartition : Espèce européenne lacunaire. Présente dans toute la France mais abondante seulement sur les régions littorales

Dynamique, **Menaces**: L'espèce se raréfie de plus en plus vers le nord de sa distribution devenant particulièrement morcelée. Cela s'explique souvent par le réaménagement de site industriels, l'embroussaillement et l'urbanisation du littoral.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Modéré	Arc et sa ripisylve	Petite population reproductrice	Habitat en relatif bon état bien que pollué par des remblais et plantations exotiques	Modéré

Pelodytes punctatus-Pélodyte ponctué

PN, LRR: LC



Écologie : Affectionne les milieux ouverts avec ou sans îlots de végétation buissonnante ou arborée. Colonise des milieux créés ou très modifiés par l'homme. Habitats de reproduction très variés.

Répartition : Espèce ibéro-française. En France, abondante seulement en région méditerranéenne ainsi que sur le littoral atlantique. Ailleurs, il est assez rare et possède une distribution lacunaire.

Dynamique, **Menaces**: L'urbanisation et le drainage des zones humides entrainent une perte importante d'habitat et augmentent les isolements de populations.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Modéré	Arc et sa ripisylve	Petite population reproductrice	Habitat en relatif bon état bien que pollué par des remblais et plantations exotiques	Modéré

Hyla meridionalis - Rainette méridionale

PN, DH IV, LRR: LC



Écologie: Localement abondante dans les marais littoraux, elle est fréquente à l'intérieur des terres, autour des points d'eau en garrigue, en zone agricole ou encore dans les zones urbanisées.

Répartition : Aire de distribution assez réduite : Europe, sud de la péninsule Ibérique et France (frange littorale méditerranéenne, Aquitaine et littoral atlantique).

Dynamique, Menaces: L'espèce est à minima stable dans l'ensemble de l'aire méditerranéenne. La disparition d'un réseau de zones humides et l'empoissonnement peuvent faire chuter les populations localement.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Modéré	Arc et sa ripisylve	Petite population reproductrice	Habitat en relatif bon état bien que pollué par des remblais et plantations exotiques	Modéré

4.7. Reptiles

4.7.1. Recueil bibliographique

La commune d'Aix en Provence est l'une des plus riches en reptiles du département. En effet, elle comprend des paysages diversifiés (Sainte Victoire, Arbois, cours de l'Arc, plaine anciennement bocagère méditerranéenne...). Cependant cette richesse ne peut se refléter dans l'aire d'étude. En effet, au regard de l'écologie de certaines espèces, de la gestion des aérodromes et de la connaissance locale il est peu probable d'y trouver la Cistude d'Europe ou le Psammodrome d'Edwards. Toutefois, un large panel d'espèces peut être présent et celles dont l'enjeu est supérieur à faible sont présentées ci-dessous.

Tableau 9. Reptiles protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique

Espèce	Statut	Source	Commentaires	Enjeu régional
Couleuvre à échelons Zamenis scalaris	PN LRR : NT	Faune-PACA SILENE Faune	Connue dans les secteurs agricoles d'Aix notamment à Saint Pons en 2020 et en 2014 contre l'aire d'étude	Modéré
Couleuvre de Montpellier Malpolon monspessulanus	PN LRR : NT		Connue sur l'Arc en 2018 à l'ancien pont ferroviaire des Milles, contre la voie ferrée près du Grand vallat, etc.	Modéré
Couleuvre helvétique Natrix helvetica	PN LRR : LC		Données irrégulières (Velaux 2014, Gardanne 2013) autour du réseau hydrographique dont l'Arc	Modéré
Lézard ocellé Timon lepidus	PN, Rem ZNIEFF LRR : VU	Naturalia	Présent sur la commune notamment en Saint Pons en 2020	Fort
Orvet de Vérone Anguis veronensis	PN, LRR : DD		Connu au Petit Arbois en 2020	Assez fort
Seps strié Chalcides striatus	PN LRR : NT		Connu à 350m de l'aire d'étude en 2019	Modéré

PN: protection nationale; LRR: liste rouge régionale; LC: préoccupation mineure; NT: quasi menacée; VU: vulnérable; DD: données insuffisantes; Rem. ZNIEFF: espèce remarquable ZNIEFF

4.7.2. Résultats des investigations de terrain

L'aire d'étude est principalement composée de vaste zones maintenues enherbées et rases. Y est retrouvée une diversité relative des peuplements floristiques liée à la nature des remblais et à la microtopographie. Toutefois ce nivellement réduit très fortement l'attrait pour les reptiles. Ces espèces affectionnent particulièrement les effets lisières. Or, ici les fourrés, les bois morts, les garennes de lapin, les blocs rocheux sont relégués aux marges de l'aire d'étude pour des raisons évidentes de sécurité.

Sont également retrouvées des zones artificialisées et délaissées (bâtis abandonnés, haies de cyprès, dalles de béton d'ancien hangars). Ces zones sont souvent peu intéressantes car thermiquement tranchées et ne permettant pas non-plus à la ressource alimentaire (insecte, micromammifère) de s'y installer. Seules les dalles de bétons pourraient être utilisées de temps à autres par les couleuvres et certains lézards pour se réfugier voire hiverner. Les potentialités d'accueil de ces dalles n'ont pas pu être évaluées.

Au sud de l'aire d'étude, outre un petit patche de pelouse légèrement enfriché, le ballast de la voie de chemin de fer est conquis par quelques plantes thermophiles et peut présenter des caractéristiques favorables à certaines espèces.

C'est encore vers les secteurs à plus forte naturalité que se concentre la majorité de l'intérêt pour les squamates. Ainsi la ripisylve de l'Arc et quelques remblais végétalisés offrent des caches, de la nourriture et surtout un espace de quiétude important pour les reptiles.



Figure 16. Secteur de remblais grossier végétalisé formant un habitat très favorable aux reptiles dont la Couleuvre de Montpellier. Photo sur site : Naturalia

Ce sont dans ces derniers habitats que la Couleuvre de Montpellier a été contactée. L'un des individus est par ailleurs un mâle imposant dépassant aisément 1,5m de longueur. La présence de tels individus vient confirmer cet aspect de quiétude et protégé des infrastructures routières qu'offre la matrice paysagère au nord de l'aire d'étude. Cette espèce est aussi attendue dans les fourrés er ronciers derrière certains bâtiments abandonnés.

Du fait du nombre de caches importantes dans cette zone, plusieurs espèces n'ont pas été vues malgré leur présence avérée récemment non-loin de l'aire d'étude. Il s'agit de la Couleuvre à échelons et de l'Orvet de Vérone. Ces deux espèces sont présentes dans les mêmes habitats que la Couleuvre de Montpellier.

Le Seps strié est lui aussi attendu dans le ballast et les habitats cicatriciels du bord de voie ferrée au regard des données récoltées par Naturalia en 2019 à 350m dans des habitats directement en lien avec ceux-ci.

Pour ce qui est de la Couleuvre helvétique et du Lézard ocellé, ils sont relativement rares sur ce secteur. Concernant le Lézard ocellé, les habitats ont été analysés spécifiquement pour cette espèce. Les garennes de lapins ont été inspectés tout comme les galeries, les tas de pierres mais aucune trace ou indice n'a pu être récoltée. Il est donc acté que ces deux espèces sont absentes de l'aire d'étude bien qu'ils pourraient conquérir à moyen terme ces habitats.

Enfin, les espèces communes ont aussi été contactées dans un large panel de milieu. Il s'agit du Lézard des murailles, du Lézard à deux raies et de la Tarente de Maurétanie.



Figure 17. Limite sud de l'aire d'étude avec à gauche l'ancienne voie de chemin de fer et ses abords enherbés favorables au Seps strié. Photo sur site : Naturalia

4.7.3. Espèces à enjeux

Les espèces identifiées / considérées présentes sur site et présentant un enjeu de conservation à minima modéré sont détaillées sous la forme de monographies ci-après.

Malpolon monspessulanus - Couleuvre de Montpellier PN, LRR: NT Écologie : Espèce ubiquiste qui affectionne les milieux ouverts et écotones qui offrent des abris potentiels. Sa thermophilie est un facteur limitant. Répartition : Répartition ibéro-occitane. En France, l'espèce est inféodée uniquement au climat méditerranéen et se cantonne au sud-est du territoire. Elle occupe l'ensemble des départements méditerranéens. Dynamique, Menaces : Elle voit son habitat de plus en plus fragmenté et subit une importante mortalité routière. Représentativité locale et part État de Enjeu Localisation et habitats Enjeu fonctionnelle conservation régional occupés local Habitats dégradés offrant Ripisylve de l'arc, boisements, Modéré Population reproductrice paradoxalement des secteurs Modéré fourrés et remblais végétalisés très optimaux

Zamenis scalaris - Couleuvre à échelons

PN, LRR: NT



Écologie: Elle occupe l'étage thermoméditerranéen et mésoméditerranéen. Elle affectionne les milieux secs, depuis les zones steppiques dépourvues de végétation arborée jusqu'aux milieux relativement boisés. Elle partage souvent les mêmes biotopes que la Couleuvre de Montpellier.

Répartition : Distribution ibéro-occitane. En France, l'espèce se cantonne strictement à la zone méditerranéenne. L'espèce est bien répandue et relativement abondante, du littoral jusqu'aux piémonts des principaux reliefs.

Dynamique, Menaces: On constate une raréfaction dans les milieux anthropisés et une mortalité routière importante. La fermeture des milieux en zone méditerranéenne constitue également une menace.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Modéré	Ripisylve de l'arc, boisements, fourrés et remblais végétalisés	Population reproductrice	Habitats dégradés offrant paradoxalement des secteurs très optimaux	Modéré

Anguis veronensis - Orvet de Vérone

PN, LRR: DD



Écologie: Lézard terrestre, semi fouisseur qui fréquente une vaste gamme d'habitats et montre une prédilection pour les lisières. Affectionne les zones fraiches et relativement humides composées de sols meubles.

Répartition : L'orvet de Vérone est une espèce à répartition italienne et du sud-est français. Il est présent dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Dynamique, Menaces: Du fait de sa répartition restreinte et de sa description récente, une vigilance particulière est à maintenir pour mieux caractériser ses exigences écologiques.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Assez fort	Ripisylve de l'arc, boisements, fourrés et remblais végétalisés	Population reproductrice	Habitats relativement dégradés	Modéré

Chalcides striatus - Seps strié

PN, LRR: NT



Écologie : Animal très discret, il occupe les garrigues et maquis herbeux, les friches sèches, les bosquets touffus et les pelouses pas trop rases.

Répartition : Distribution typiquement ibéro-occitane. En France, sa répartition est essentiellement méditerranéenne. Il existe des populations relictuelles dans le sud-ouest et sur la côte Atlantique.

Dynamique, Menaces : la déprise agricole et ses effets réduisent les habitats qu'il affectionne. Les populations méditerranéennes semblent chuter plus lentement que dans le reste du pays.

Enjeu régional	Localisation et habitats occupés	Représentativité locale et part fonctionnelle	État de conservation	Enjeu local
Modéré	Pelouse sèche, végétation sur ballast au sud de l'aire d'étude	Population reproductrice	Habitats secondaires contraints dans une matrice urbaine très défavorable à l'espèce	Modéré

4.8. Avifaune

4.8.1. Recueil bibliographique

La bibliographie existante fait état d'un nombre important de taxons sur la commune d'Aix-en-Provence que cela soit aux abords de l'Arc, des espaces agricoles, des prairies de fauche et de l'aérodrome des Milles. Le peuplement avifaunistique se caractérise par la présence d'espèces patrimoniales à l'image de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* et de l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* connues nicheuses au sein des milieux ouverts de l'aérodrome. Les boisements rivulaires sont favorables à la reproduction du pic épeichette *Dendrocopos minor*, du milan noir *Milvus migrans* ou du rollier d'Europe *Coracias garrulus*.

Tableau 10. Avifaune protégée ou patrimoniale pressentie au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique

Espèce	Statut	Source	Commentaires	Enjeu régional
Aigle de Bonelli Aquila fasciata	PN, DO1, CR : LRR		Domaine vital de l'espèce situé à proximité, à l'ouest de l'aire d'étude.	Très fort
Alouette Iulu Lullula arborea	PN, DO1, NT : LRR		Données Naturalia à proximité et mentionnée sur l'aérodrome (2020).	Modéré
Chevêche d'Athéna Athene noctua	PN, NT : LRR		Données Naturalia à proximité et mentionnée sur l'aérodrome (2020).	Modéré
Coucou geai Clamator glandarius	PN, VU : LRR		Mentionné au lieu-dit le Château Blanc et sur le plateau de l'Arbois.	Assez fort
Effraie des clochers Tyto alba	PN, EN : LRR	× (Données de collisions létales aux Milles et à Ventabren.	Assez fort
Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus	PN, DO1, LC : LRR		Données à proximité sur le plateau de l'Arbois (2020). Habitats favorables.	Modéré
Fauvette pitchou Sylvia undata	PN, DO1, VU : LRR	Faune-PACA	Données à proximité sur le plateau de l'Arbois (2020). Habitats favorables.	Modéré
Huppe fasciée Upupa epops	PN, LC : LRR	SILENE Faune	Mentionnée aux lieux-dits le Quervalat, Château Blanc, la Duranne (2020).	Modéré
Martin-pêcheur d'Europe Alcedo atthis	PN, DO1, LC : LRR	Naturalia	Connu sur l'Arc ou sur la gravière au nord (2019, 2020).	Modéré
Milan noir Milvus migrans	PN, DO1, LC : LRR		Connu nicheur dans les boisements rivulaires de l'Arc (2019, 2020).	Modéré
Œdicnème criard Burhinus oedicnemus	PN, DO1, NT : LRR		Mentionné sur l'aérodrome (2019).	Modéré
Outarde canepetière Tetrax tetrax	PN, DO1, NT : LRR		Espèce nicheuse sur l'aérodrome (2020).	Fort
Petit-duc scops Otus scops	PN, LC : LRR		Données Naturalia à l'ouest et contacté au niveau de la gravière (2020).	Modéré
Pic épeichette Dendrocopos minor	PN, LC : LRR		Connu nicheur dans les boisements rivulaires de l'Arc (2017, 2018).	Modéré
Pie-grièche méridionale Lanius meridionalis	PN, EN : LRR		Données à l'ouest dans les garrigues (2019).	Fort

Espèce	Statut	Source	Commentaires	Enjeu régional
Pipit rousseline Anthus campestris	PN, DO1, LC : LRR		Nicheur au nord du plateau de l'Arbois dans les garrigues basses et les BDS des DFCI (2019).	Modéré
Rollier d'Europe Coracias garrulus	PN, DO1, NT : LRR		Données Naturalia à proximité et mentionnée sur l'aérodrome (2020).	Modéré
Tourterelle des bois Streptopelia turtur	VU : LRR		Données Naturalia à proximité et mentionnée sur l'aérodrome (2020).	Modéré

PN: protection nationale; D01: annexe 1 de la Directive oiseaux; LRR: liste rouge régionale; LC: préoccupation mineure; NT: quasi menacée; VU: vulnérable; EN: en danger

4.8.2. Résultats des investigations de terrain

Le site d'étude regroupe une mosaïque de milieux favorables à l'avifaune, que cela soit au niveau des milieux ouverts de l'aérodrome, de la ripisylve de l'Arc, ou des milieux agricoles alentour. Le cortège d'oiseaux communs est porté principalement au sein de l'aérodrome par le Chardonneret élégant *Carduelis carduelis*, le Faucon Crécerelle *Falco tinnunculus*, la Fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala*, le Serin cini *Serinus serinus* ou le Verdier d'Europe *Carduelis chloris*. Les boisements humides accueillent la nidification de la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*, du Grimpereau des jardins *Certhia brachydactyla*, du Pic épeiche *Dendrocopos major*, de la Sittelle torchepot *Sitta europaea* et du Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos*. Quelques espèces en migration profitant des grandes étendues prairiales ont été observées en alimentation ou en halte à l'image de l'Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla*, du Busard cendré *Circus pygargus*, du Pipit rousseline *Anthus campestris* ou encore du Coucou gris *Cuculus canorus*.

La ripisylve bordant l'Arc joue le rôle de site de reproduction, d'alimentation et de corridor biologique pour de nombreuses espèces présentant un enjeu de conservation régional modéré. L'hétérogénéité des habitats qu'offre ce milieu est propice à la colonisation de cortèges avifaunistiques singuliers et à leurs déplacements dans un contexte majoritairement agricole et urbain. Ainsi, les vieux arbres ponctuant cette zone abritent la nidification du **Pic épeichette** *Dryobates minor*, espèce cavernicole tributaire des vieux arbres dépérissants pour sa reproduction. Le **Rollier d'Europe** *Coracias garrulus*, le **Milan noir** *Milvus migrans* et la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur* se reproduisent également au sein de ces boisements frais tout en s'alimentant régulièrement au sein des milieux ouverts de l'aérodrome. Encore, le **Martin pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* a été contacté à de multiples reprises et se reproduit certainement dans les berges du fleuve.

Les aérodromes sont connus en PACA pour être favorables à l'**Outarde canepetière** *Tetrax tetrax*, laquelle est attirée par cet environnement très ouvert induit par des surfaces herbacées importantes autour des pistes. A titre d'exemple, une étude réalisée entre 2008 et 2010 montre que les terrains d'aviation jouent un rôle important dans la conservation de l'espèce en accueillant environ 20% des effectifs régionaux. Ces populations sont interconnectées et les échanges d'effectifs sont fréquents. Cette espèce occupe la majorité de l'aire d'étude principale tout au long de l'année, que cela soit en période de reproduction ou en période hivernale. Au minimum 15 mâles chanteurs ont été observés sur l'ensemble de l'aérodrome en période optimale de détection (27 mai). Sur les mêmes milieux, deux couples de **Coucou geai** *Clamator glandarius* ont été régulièrement contactés et plusieurs accouplements ont été renseignés.





Figure 18. Mâle chanteur d'Outarde canepetière et couple de Coucou geai après accouplement. Photographies réalisées sur l'aire d'étude principale. Source : Naturalia.

Les relevés crépusculaires et nocturnes réalisés aux périodes clefs ont permis de détecter à minima deux couples de **Chevêche d'Athéna** Athene noctua et un de **Petit-duc scops** Otus scops. Ces espèces nichent à proximité immédiate des milieux ouverts de l'aérodrome au sein du bâti, d'arbres à cavité ou d'anciens nids tout en se nourrissant prioritairement au sein des prairies de l'aérodrome. Encore, un couple d'**Œdicnème criard** Burhinus oedicnemus a été observé à de multiples reprises en survol des pistes ou en action de chant, le site de nidification étant certainement situé à proximité d'un parking dégradé dans l'aire d'étude principale.

4.8.3. Espèces à enjeux

Les espèces identifiées sur site et présentant un enjeu de conservation à minima modéré sont détaillées sous la forme de monographies ci-après.



PN, PNA, DO1, Det. ZNIEFF, LRN: EN, LRR: NT

Écologie : steppe semi-aride que l'on rencontre notamment dans les pays circumméditerranéens. Elle fréquente aussi des terrains dégagés et ouverts à l'image des prairies de fauche, des cultures de céréales et autres friches.

Répartition : en Europe, elle est nicheuse dans la péninsule ibérique. En France, l'espèce ne niche que dans une large frange littorale méditerranéenne et, de manière plus réduite, dans le centre et l'ouest de la France.

Dynamique, Menaces: en déclin avéré sur l'ensemble de son aire de répartition et notamment en France (baisse de 80% depuis 1879). Actuellement, elle tend à coloniser la plaine rhodanienne et l'est de la région PACA. La modification des pratiques agricoles est le principal facteur de régression constaté.

Enjeu	Localisation et habitats occupés dans l'aire d'étude	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional		biologique local	conservation local	local
Fort	Ensemble des milieux ouverts de l'aérodrome.	Au minimum 15 måles chanteurs. Nicheur et hivernant.	Zone de reproduction et d'alimentation principale de bon à moyen état de conservation du fait d'une mauvaise gestion des fauches.	Fort

Clamator glandarius - Coucou geai

PN, Det. ZNIEFF, LRN: LC, LRR: VU



Écologie: biotopes dont les caractéristiques sont une trame paysagère semi-ouverte en mosaïque et surtout des pinèdes riches en Pies bavardes (espèce hôte) et en chenilles processionnaires.

Répartition : en Europe, sa distribution est méridionale, de la péninsule Ibérique à la Turquie. En France, il ne se reproduit qu'en région méditerranéenne avec des effectifs compris entre 300 et 600 couples.

Dynamique, Menaces: nicheuse nationale récente (premier cas en 1885 dans l'Hérault). Depuis, les fluctuations d'effectifs se sont traduites par plusieurs vagues de colonisation. La conversion de ces habitats constitue des facteurs de vulnérabilité importants.

Enjeu	Localisation et habitats occupés	Représentativité et statut	État de conservation local	Enjeu
régional	dans l'aire d'étude	biologique local		local
Assez fort	Ensemble des milieux ouverts de l'aérodrome, lisières et arbres épars.	2 couples. Estivant nicheur.	Milieux ouverts et semi-ouverts en bon à moyen état de conservation.	Assez fort

Coracias garrulus - Rollier d'Europe

PN, Det. ZNIEFF, DO1, LRN: NT, LRR: NT



Écologie : se cantonne aux paysages ouverts (steppes, cultures) dotés de vieux arbres riches en cavités pour y installer son nid.

Répartition : espèce méditerranéenne et d'Europe centrale. En France, sa répartition se limite à l'arc méditerranéen avec toutefois une progression depuis l'axe rhodanien. La population nationale est estimée à 780-1 000 couples dont 90% pour les seules régions PACA et Languedoc-Roussillon.

Dynamique, Menaces: progression de l'espèce depuis les années 1940 dans le sud-est de la France. La disparition des haies agricoles apparaît comme la première menace pouvant toucher l'espèce. La modification des pratiques agricoles tend à réduire la disponibilité alimentaire.

Enjeu	Localisation et habitats occupés dans l'aire d'étude	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional		biologique local	conservation local	local
Modéré	Ripisylve de l'Arc pour la reproduction. Milieux ouverts de l'aérodrome et cultures pour l'alimentation.	1 couple. Estivant nicheur.	Ripisylve de l'Arc en bon état de conservation, mais milieux ouverts favorables à l'alimentation en moyen état de conservation du fait d'une mauvaise gestion des fauches.	Modéré

Burhinus oedicnemus - Œdicnème criard

PN, Rem. ZNIEFF, DO1, LRN: LC, LRR: NT



Écologie: estivant nicheur et hivernant occasionnel, il se rencontre dans les espaces ouverts (formation steppique ou plaine agricole). Les exploitations viticoles sont également prisées par l'espèce.

Répartition : largement distribué en Europe mais de manière discontinue. Plus de la moitié des nicheurs (34 000 c) se situe en Europe méridionale. La France compte une part notable des reproducteurs (7 - 10 000 c),

Dynamique, Menaces: relativement stable au niveau national. Progresse en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon et dans une moindre mesure en PACA. La perte de ses habitats de prédilection et les modifications de pratiques agricoles sont les causes principales de sa régression.

Enjeu	Localisation et habitats occupés	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional	dans l'aire d'étude	biologique local	conservation local	local
Modéré	Ensemble des milieux ouverts de l'aérodrome.	1 couple. Estivant nicheur.	Zone de reproduction assez dégradée et secteurs d'alimentation principale de bon à moyen état de conservation du fait d'une mauvaise gestion des fauches.	Modéré

Athene noctua - Chevêche d'Athéna

PN, Rem. ZNIEFF, LRN : LC, LRR : NT



Écologie : espèce de plaine occupant une grande variété d'habitats ouverts pourvu qu'elle y trouve une végétation basse pour chasser. Sédentaire pour l'essentiel des populations de France méridionale.

Répartition: présente dans l'ensemble de l'Europe occidentale avec toutefois des disparités dans sa répartition. 20 000 à 50 000 couples en France. En PACA, la distribution est plus aléatoire et ne dépend pas forcément de la capacité d'accueil des habitats. Commune dans l'ouest de la région et sur l'ensemble de la plaine rhodanienne.

Dynamique, Menaces: en France méridionale, les changements de pratiques agricoles et la fermeture des milieux expliquent ce déclin. L'intensification des pratiques agricoles affecte également les disponibilités alimentaires. La mortalité routière est également un facteur important.

Enjeu	Localisation et habitats occupés dans l'aire d'étude Représentativité et statut biologique local		État de	Enjeu
régional			conservation local	local
Modéré	Bâti et arbres à cavité à proximité immédiate de l'aérodrome. Ensemble de l'aérodrome pour la chasse.	2 couples. Nicheur et hivernant.	Zone de reproduction et d'alimentation principale de bon à moyen état de conservation du fait d'une mauvaise gestion des fauches.	Modéré

Milvus migrans - Milan noir

PN, **DO1**, LRN : LC, LRR : LC



Écologie : fréquente les décharges, les cours d'eau, les grandes étendues de marais, les friches industrielles et niche habituellement dans les grands arbres proches des zones d'alimentation (Peuplier Aulne)

Répartition : en Europe, l'espèce est largement répartie. Sur le territoire national, la population nicheuse se situerait entre 20 000 et 25 000 couples dont 2 200 en PACA. Dans les Bouches-du-Rhône, la ripisylve de l'Arc est l'un des principaux linéaires boisés dans lesquels l'espèce se reproduit en effectifs notables.

Dynamique, Menaces : s'adapte relativement bien aux modifications de son habitat même si le dérangement peut avoir des effets négatifs.

Enjeu	Localisation et habitats occupés dans l'aire d'étude	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional		biologique local	conservation local	local
Modéré	Ripisylve de l'Arc pour la reproduction. Milieux ouverts de l'aérodrome et cultures pour l'alimentation.	1 couple. Estivant nicheur.	Ripisylve de l'Arc en bon état de conservation et mauvaise gestion des fauches favorable à l'espèce.	Modéré

Streptopelia turtur - Tourterelle des bois

DO2, LRN : VU, LRR : VU



Écologie : affectionne les zones présentant des boisements et fourrés plus ou moins denses connectés à des milieux ouverts. Elle peut occuper une grande diversité de ligneux tant que les dérangements anthropiques sont faibles ou nuls.

Répartition : se retrouve en reproduction dans une large partie de l'Europe jusqu'à l'Oural. Actuellement sa présence en PACA est plutôt homogène hormis dans le massif alpin.

Dynamique, Menaces : bioindicatrice de la qualité des habitats agricoles. Le déclin significatif de la population est parfaitement corrélé aux politiques agricoles de remembrement.

Enjeu	Localisation et habitats occupés dans l'aire d'étude	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional		biologique local	conservation local	local
Modéré	Ripisylve de l'Arc pour la reproduction. Milieux ouverts de l'aérodrome et cultures pour l'alimentation.	1 couple. Estivant nicheur.	Ripisylve de l'Arc en bon état de conservation et secteurs d'alimentation en relatif bon état malgré les fauches.	Modéré

Alcedo atthis - Martin-pêcheur d'Europe

PN, Rem. ZNIEFF, DO1, LRN: VU, LRR: LC



Écologie : sédentaire, il occupe la plupart des zones humides avec toutefois une préférence pour les cours d'eau avec un régime lentique.

Répartition: sa distribution couvre l'ensemble de l'Europe. En France, l'espèce est largement répartie avec entre 10 000 et 20 000 couples nicheurs (dans les années 2000) sans compter le nombre d'hivernants. En PACA, l'espèce se reproduit le long des principaux cours d'eau et fréquente le littoral en hiver

Dynamique, Menaces: l'espèce montre des populations stables tant au niveau européen, national que régional. Les principales menaces sont les hivers rigoureux et les travaux réalisés sur les cours d'eau : reprofilage des bers, curages, empierrements.

Enjeu	Localisation et habitats occupés	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional	dans l'aire d'étude	biologique local	conservation local	local
Modéré	L'Arc et milieux ripisylvatiques associés	1 couple. Nicheur et hivernant.	Berges et cours d'eau en bon état de conservation.	

Otus scops - Petit-duc scops

PN, Rem. ZNIEFF, LRN: LC, LRR: LC



Écologie : affectionne les milieux ouverts et semi-ouverts dotés d'arbres épars. Sa bonne plasticité écologique lui permet d'occuper indifféremment les lisières forestières donnant sur des espaces agricoles, des jardins ou encore des espaces verts en contexte urbain.

Répartition : en France, c'est dans les départements proches de la Méditerranée qu'il est le plus répandu même s'il occupe en moindres densités les deux tiers sud du pays.

Dynamique, Menaces: la déprise agricole et l'utilisation abondante d'insecticides contribuent à affecter la distribution de l'espèce tant au niveau national que régional. L'espèce tend à disparaître de nombreux villages et campagnes de l'arrière-pays provençal.

Enjeu	Localisation et habitats occupés dans l'aire d'étude	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional		biologique local	conservation local	local
Modéré	Arbres à cavité et anciens nids à proximité immédiate de l'aérodrome. Ensemble de l'aérodrome pour la chasse.	1 couple. Estivant nicheur.	Zone de reproduction et d'alimentation principale de bon à moyen état de conservation du fait d'une mauvaise gestion des fauches	Modéré

Dendrocopos minor - Pic épeichette

PN, Rem. ZNIEFF, LRN : **VU**, LRR : LC



Écologie : creuse une cavité dans un arbre en décomposition pour y déposer 4 à 8 œufs en mai. Même si cette espèce est sédentaire, elle peut s'éloigner de son territoire habituel en septembre et cetebre.

Répartition : son aire de répartition s'étend de la taïga arctique jusqu'aux régions méditerranéennes.

Dynamique, Menaces: la destruction des forêts alluviales, la disparition d'arbres importants pour la nourriture et la nidification, ainsi qu'une proportion de bois morts trop faible (révolutions trop courtes) peuvent affecter les populations de cette espèce.

Enjeu	Localisation et habitats occupés	Représentativité et statut	État de	Enjeu
régional	dans l'aire d'étude	biologique local	conservation local	local
Modéré	Ripisylve de l'Arc pour la reproduction et l'alimentation.	1 couple. Nicheur et hivernant.	Ripisylve de l'Arc en bon état de conservation.	Modéré

4.9. Mammifères, dont chiroptères

4.9.1. Recueil bibliographique

XXXXX

Tableau 11. Mammifères protégés ou patrimoniaux pressentis au sein de l'aire d'étude d'après le recueil bibliographique

Espèce	Statut	Source	Commentaires	Enjeu régional	
Campagnol amphibie Arvicola sapidus	PN, LRN : NT	Faura DACA	Espèce connue sur l'Arc au niveau de Roquefavour en 2010	Assez fort	
Lapin de Garenne Oryctolagus cuniculus	LRN : NT	Faune-PACA Faune-PACA, Naturalia	Faune-PACA,	Espèce régulièrement sur la commune. Présente aux abords de la voie ferrée autour des Milles	Modéré
Putois d'Europe Mustela putorius	PN* LRN : LC	Faune PACA	Espèce présente dans la ripisylve de l'Arc notamment vue en 2018 sur l'ancien pont ferroviaire	Modéré	
Chiroptères					

PN: protection nationale; LRN: liste rouge nationale; LC: préoccupation mineure; NT: quasi menacée

PN*: inscription sur la liste des mammifères protégés en France en bonne voie

4.9.2. Résultats des investigations de terrain



4.9.3. Espèces à enjeux

Les espèces identifiées sur site et présentant un enjeu de conservation à minima modéré sont détaillées sous la forme de monographies ci-après.

XXX

4.10. Restitution cartographique des enjeux faunistiques

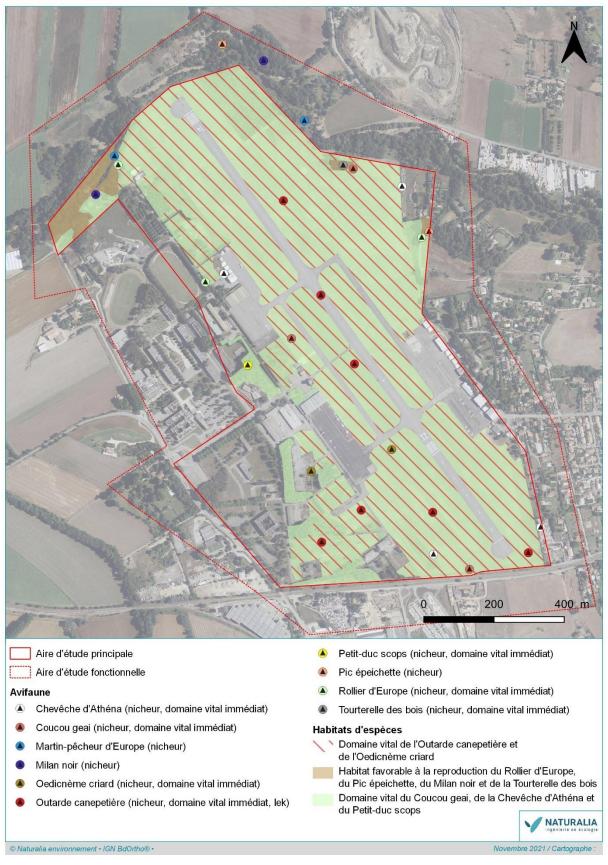


Figure 19. Cartographie des enjeux avifaunistiques

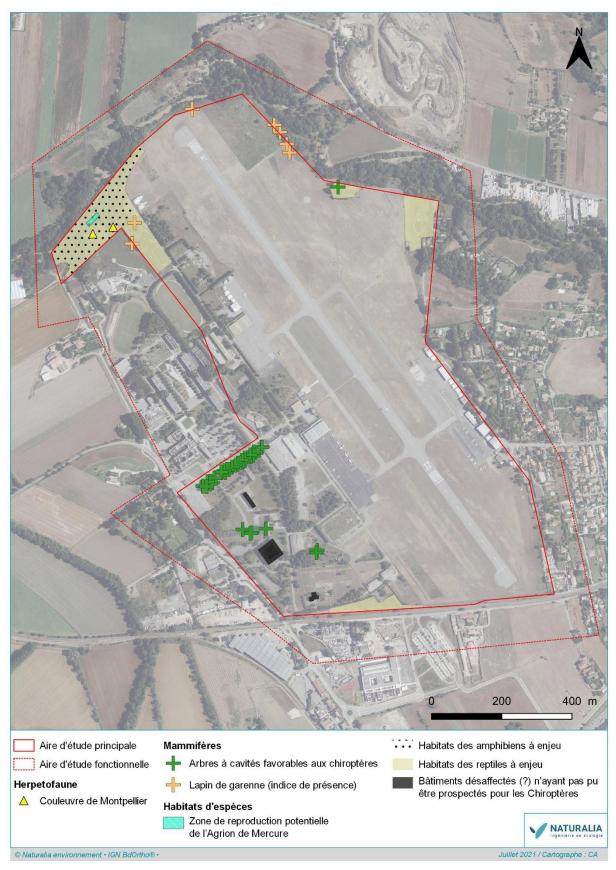


Figure 20. Cartographie des autres enjeux faunistiques

4.11. Espèces invasives

Le tableau ci-dessous recense les espèces invasives contactées au niveau de l'aire d'étude.

Tableau 12. Liste des espèces invasives contactées lors des inventaires

Nom scientifique	Statut PACA	Commentaire
xx		



4.12. Synthèse des enjeux écologiques et réglementaires

Sont ici listés l'ensemble des habitats et espèces protégées et/ou patrimoniales dont la présence est avérée au sein de l'aire d'étude.

Tableau 13. Bilan des enjeux pour les habitats et les zones humides

Intitulé habitat	Code EUNIS	Code EUR	Zone humide ²	Enjeu régional	Surface (ha)	% recouvrement	Enjeu local
Ripisylve méditerranéenne à Peupliers et à Frêne	G1.C1	G2A0	Н	Fort	1,85	1,71	Fort
Bosquet de chêne pubescent	G1.714	-	p.	Modéré	0,14	0,13	Modéré

L'analyse des critères végétation et pédologique permet de conclure quant à elle sur l'absence de zones humides au droit du futur projet.

² Suivant l'Arrêté du 24 Juin 2008, revu en 2019, la mention « H » signifie que l'habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs en termes de phytosociologie, sont caractéristiques de zones humides. Pour les autres habitats, notés « p » (pro parte), deux cas de figure se présentent : soit l'intitulé de l'habitat regroupe des ensembles pour partie humides, pour partie non humides, mais bien distinguables, soit cela concerne des habitats dont l'amplitude écologique va du sec à l'humide. Pour les habitats « pro parte », il n'est pas possible, à partir du niveau de précision de l'arrêté, de conclure sur la nature humide de la zone.

Tableau 14. Bilan des enjeux pour la flore

Taxon	Protection et autres statuts	Enjeu régional	Statut au sein de la zone d'étude	Enjeu local
Chardon à épingles Carduus acicularis Bertol., 1829	PR Dét. ZNIEFF LRR : NT	Fort	3070 individus observés en 3 stations au sein de la pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym et de la prairie de fauche subnitrophile au Nord de l'aire d'étude Aucun pied n'a été contacté au droit du futur projet.	Fort
Ophrys de Bertoloni Ophrys bertolonii Moretti, 1823	PN LRN : NT	Fort	Environ 75 individus observés en une station au sein de la pelouse steppique méso-xérophile subnitrophile et garrigue basse à thym à l'est du tarmac. Aucun pied n'a été retrouvé au droit du futur projet.	Fort
Polygale de Montpellier Polygala monspeliaca L., 1753	LRR : LC	Assez fort	Environ 17 600 individus répartis dans les zones les plus sèches des pelouses steppiques du tarmac Environ 1700 pieds se situent au droit des trois futurs hangars.	Assez fort
Potentille dressée Potentilla recta L., 1753	LRN : LC	Modéré	Rare dans le 13 – Environ 1 570 individus organisés en trois stations du nord-est de l'aire d'étude. Présente au sein des pelouses steppiques ou de la prairie de fauche subnitrophile. Espèce non contactée au droit du futur projet.	Assez fort
Vipérine des Pyrénées Echium asperrimum Lam., 1792	LRR : LC	Assez fort	Environ 100 individus répartis majoritairement au sein des prairies et pelouses autour du tarmac. Seulement un individu a été retrouvé au droit des trois futurs hangars.	Modéré
Gesse annuelle Lathyrus annuus L., 1753	LRN : LC	Assez fort	Environ 10 individus observés en une station dans le nord de l'aire d'étude au sein de la prairie de fauche subnitrophile. Aucun individu contacté au droit des futurs aménagements.	Modéré
Ophrys jaune Ophrys lutea Cav., 1793	LRN : LC	Assez fort	Environ 7200 individus répartis dans l'ensemble du complexe de l'aérodrome, souvent localisées au sein des pelouses dégradées ou des zones rudérales Environ 690 individus contactés au droit des futurs aménagements.	Modéré
Rue des montagnes Ruta montana (L.) L., 1756	LRR:LC	Assez fort	Environ 70 individus répartis en deux stations dans le sud de l'aire d'étude. Les habitats concernés sont une pelouse dégradée ou une zone rudérale. Aucun pied n'est présent au droit des futurs aménagements.	Modéré

Tableau 15. Bilan des enjeux pour la faune

Taxon	Protection et autres statuts	Enjeu régional	Statut au sein de la zone d'étude	Enjeu local
		Insectes e	et autres arthropodes	
Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale	PN, DH4 Rem. ZNIEFF	Modéré	Maturation et chasse. Population modeste.	Faible
		,	Amphibiens	
Amphibiens communs (crapaud épineux, grenouille « verte »)	PN	Faible		Faible
Crapaud calamite Epidalea calamita	PN, DH IV, LRR : LC	Modéré	En reproduction dans l'Arc et ses annexes. En phase terrestre dans la ripisylve et les milieux à	Modéré
Pélodyte ponctué Pelodytes punctatus	PN, LRR : LC	Modéré	plus forte valeur naturelle de l'aire d'étude.	Modéré
Rainette méridionale Hyla meridionalis	PN, DH IV, LRR : LC	Modéré		Modéré
			Reptiles	
Reptiles communs (Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Tarente de Maurétanie)	PN, LRR : LC à NT	Faible	Peuplement en reproduction sur une large partie du site notamment les bâtiments et délaissés. N'occupe pas ou très peu les bandes enherbées.	Faible
Couleuvre de Montpellier Malpolon monspessulanus	PN, LRR : NT	Modéré	Peuplement reproducteur principalement	Modéré
Couleuvre à échelons Zamenis scalaris	PN, LRR : NT	Modéré	concentrée autour de l'axe de l'Arc et des habitats adjacents.	Modéré
Orvet de Vérone Anguis veronensis	PN, LRR : DD	Assez fort		Modéré
Seps strié Chalcides striatus	PN, LRR : NT	Modéré	Population reproductrice liée aux habitats thermophiles du sud de l'aire d'étude.	Modéré
			Oiseaux	
Outarde canepetière Tetrax tetrax	PN, DO1, PNA, LRR : NT	Fort	Au minimum 15 mâles chanteurs. Nicheur et hivernant sur l'ensemble des milieux ouverts liés à l'aérodrome.	Fort
Coucou geai Clamator glandarius	PN, LRR : VU	Assez fort	2 couples. Estivant nicheur. Utilise l'ensemble des milieux ouverts de l'aérodrome, les lisières ainsi que les arbres épars.	Assez fort
Rollier d'Europe Coracias garrulus	PN, DO1 , LRR : NT	Modéré	1 couple. Estivant nicheur. Lié au cours d'eau et boisements rivulaires.	Modéré

Taxon	Protection et autres statuts	Enjeu régional	Statut au sein de la zone d'étude	Enjeu local
Œdicnème criard Burhinus oedicnemus	PN, DO1 , LRR : NT	Modéré	1 couple. Estivant nicheur. Lié aux milieux ouverts de l'aérodrome.	Modéré
Chevêche d'Athéna Athene noctua	PN, LRR : NT	Modéré	2 couples. Nicheur et hivernant. Lié aux milieux ouverts de l'aérodrome.	Modéré
Milan noir Milvus migrans	PN, DO1 , LRR : LC	Modéré	1 couple. Estivant nicheur. Lié au cours d'eau et boisements rivulaires.	Modéré
Tourterelle des bois Streptopelia turtur	LRR : VU	Modéré	1 couple. Estivant nicheur. Lié au cours d'eau et boisements rivulaires.	Modéré
Martin-pêcheur d'Europe Alcedo atthis	PN, DO1 , LRR : LC	Modéré	1 couple. Nicheur et hivernant. Lié au cours d'eau et boisements rivulaires.	Modéré
Petit-duc scops Otus scops	PN, LRR : LC	Modéré	1 couple. Estivant nicheur. Lié aux milieux ouverts de l'aérodrome.	Modéré
Pic épeichette Dendrocopos minor	PN, LRR:LC	Modéré	1 couple. Nicheur et hivernant. Lié au cours d'eau et boisements rivulaires.	Modéré
		Mammifè	res, dont chiroptères	
Cortège de chiroptères communs et peu communs (Groupe des Pipistrelles, Noctules de Leisler, etc.)	PN, DHIV LRR : LC et NT	Faible et Modéré	Seule l'extrémité nord (boisements rivulaires de l'Arc) représente un intérêt pour l'activité de chasse. A noter par ailleurs des possibilités de gîte en bâti (non inspecté en l'état) mais aussi au niveau des différents arbres à cavités.	Modéré
Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus	PN, DHII et IV LRR : LC	Assez fort	Ces deux espèces sont uniquement présentes en déplacement et alimentation sur l'extrémité nord de l'aire d'étude (boisement rivulaire de l'Arc.).	Modéré
Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	PN, DHII et IV LRR : LC	Fort	La majeure partie du site ne présente aucun intérêt pour ces dernières. Aucune possibilité de gîte.	Assez fort
Lapin de Garenne Oryctolagus cunniculus	PN, DHIV LRR : LC et NT	Modéré	Sur les marges nord et nord-est, l'espèce est bien présente. Un noyau de population exploite ce secteur très certainement en reproduction	Modéré

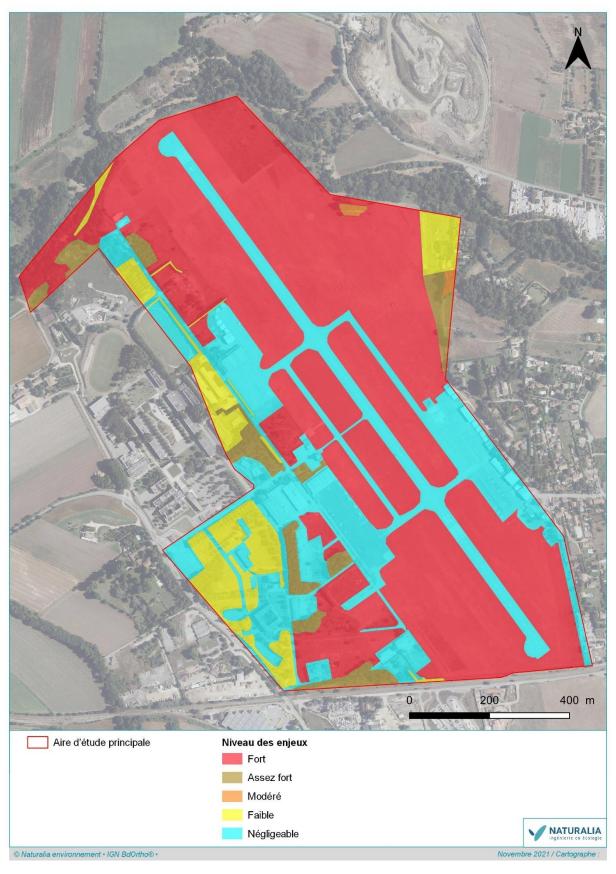


Figure 21. Cartographie des enjeux hiérarchisés

5. ÉVALUATION DES IMPACTS

5.1. Rappel des éléments principaux du projet

Dans le cadre du développement des activités aéroportuaires, les projets concernant la présente expertise sont (cf Figure 2) :

- La construction d'un **aérogare** et l'aménagement extérieur pour l'accueil des véhicules léger et la création d'une voie d'accès à la piste pour les pompiers
- La construction de **trois hangars** sur des lots viabilisés

5.2. Qualification des impacts

L'aménagement prévu dans le cadre de ce projet est susceptible d'entraîner divers impacts sur les habitats naturels, les espèces animales (et pour certaines sur leurs habitats) et les espèces végétales qui les occupent.

5.2.1. Types d'impacts

5.2.1.1. Les impacts directs

Ce sont les impacts résultant de l'action directe de la mise en place ou du fonctionnement de l'aménagement sur les milieux naturels. Pour identifier les impacts directs, il faut tenir compte de l'aménagement lui-même mais aussi de l'ensemble des modifications directement liées (les zones d'emprunt de matériaux, les zones de dépôt, les pistes d'accès, les places de retournement des engins...). Ils sont ainsi susceptibles d'affecter les espèces de plusieurs manières :

Destruction de l'habitats d'espèces

• En phase « travaux »

La construction au sol dans le milieu naturel ou semi naturel a nécessairement des conséquences sur l'intégrité des habitats utilisés par les espèces pour l'accomplissement des cycles biologiques. Les travaux de préparation et de surfaçage préliminaires à l'implantation peuvent notamment conduire à la diminution ou à l'altération de l'espace vital des espèces présentes sur le site.

Les emprises des travaux associés aux places de retournement ou de stockage des matériaux ainsi que les voies d'accès au chantier, à la mise en place des réseaux peuvent avoir des influences négatives pour des espèces à petit territoire. Celles-ci verront leur milieu de prédilection, à savoir leur territoire de reproduction ou encore leur territoire de chasse, amputé ou détruit et seront forcées de chercher ailleurs un nouveau territoire avec les difficultés que cela représente (existence ou non d'un habitat similaire, problèmes de compétition intra spécifique, disponibilité alimentaire, substrat convenable...).

En phase « exploitation »

L'essentiel de l'altération des habitats aura été faite en phase « travaux ». La dégradation attendue en phase exploitation concerne la circulation de véhicules. La coupe de la végétation effectuée à certains moments du cycle biologique des espèces présentes peut engendrer une destruction importante des habitats. Ces coupes doivent être encadrées pour ne pas modifier substantiellement la qualité des sols et de la végétation.

Destructions d'individus

En phase « travaux »

Les travaux de préparation du site (nivellement, régalage des terres...) ainsi que les mouvements d'engins sont autant d'occasion de nuire directement aux espèces qui fréquentent la zone à aménager.

Cet impact concerne évidemment la flore mais aussi la faune. Pour cette dernière, cela concerne au premier chef les espèces peu mobiles qui trouvent dans le sol ou sous la végétation leurs seuls abris. Ces espèces, peu aptes à fuir, sont systématiquement impactées par l'activité de chantier. Cela concerne d'abord les invertébrés, aussi bien les espèces volantes que les espèces aptères car selon la période de l'année, les travaux peuvent détruire les larves enfouies dans le sol ou bien les adultes à faible capacité volière.

Les reptiles aussi sont souvent touchés car ils évoluent en majorité au sol, là où se trouvent notamment leurs abris. Ils peuvent donc être impactés par les travaux préparatoires.

Enfin, les oiseaux peuvent subir également de la destruction directe car si les travaux ont lieu en période de nidification, les couvées au sol ou les oiseaux non volants peuvent être touchés.

En phase « exploitation »

L'essentiel des destructions directes attendues aura été faite en phase « travaux ». En phase d'exploitation, la destruction directe d'individus envisagée serait limitée à l'écrasement par la circulation des véhicules. Des interventions d'entretien de la végétation effectuées au cœur des périodes de reproduction des espèces peuvent se révéler catastrophiques et annihiler toutes les démarches de gestion écologique entreprises.

5.2.1.2. Les impacts indirects

Ce sont les impacts qui, bien que ne résultant pas de l'action directe de l'aménagement, en constituent des conséquences. Ils concernent aussi bien des impacts dus à la phase du chantier que des impacts persistant pendant la phase d'exploitation. Ils peuvent affecter les espèces de plusieurs manières :

Dérangement

En phase « travaux »

Cette atteinte s'entend généralement par les nuisances sonores et visuelles inhérentes à toute activité de chantier. La circulation des engins et des personnels pendant les phases préparatoires puis de construction des aménagements engendrent du bruit et des mouvements qui génèrent une gêne et parfois une répulsion de la zone à aménager mais également de ses abords.

Cette activité nouvelle et répétée peut avoir pour conséquence d'effaroucher les espèces les plus sensibles et les amener à déserter le site. Cela concerne essentiellement les oiseaux qui ont besoin d'une certaine tranquillité (en période de reproduction notamment) et d'une certaine distance vis-à-vis des infrastructures humaines. L'apparition d'un chantier dans leur domaine vital peut diminuer la sensation de « quiétude » et entrainer parfois l'abandon des nichées.

• En phase « exploitation »

Un dérangement occasionnel peut être occasionné lors de mouvements de véhicules lors des phases d'entretien ou bien par le bruit et les nuisances visuelles des engins.

5.2.2. Durée des impacts

5.2.2.1. Les impacts temporaires

Il s'agit généralement d'impacts liés aux travaux ou à la phase de démarrage de l'activité, à condition qu'ils soient réversibles (bruit, poussières, installations provisoires...). Il est très important de tenir compte des dérangements d'espèces animales par le passage des engins ou des ouvriers, la création de pistes d'accès pour le chantier ou de zones de dépôt temporaires de matériaux...

5.2.2.2. Les impacts permanents

Une fois le chantier terminé, une partie des impacts directs ou indirects vont perdurer le temps de l'exploitation. La qualité de l'habitat en sera altérée, des populations seront détruites.

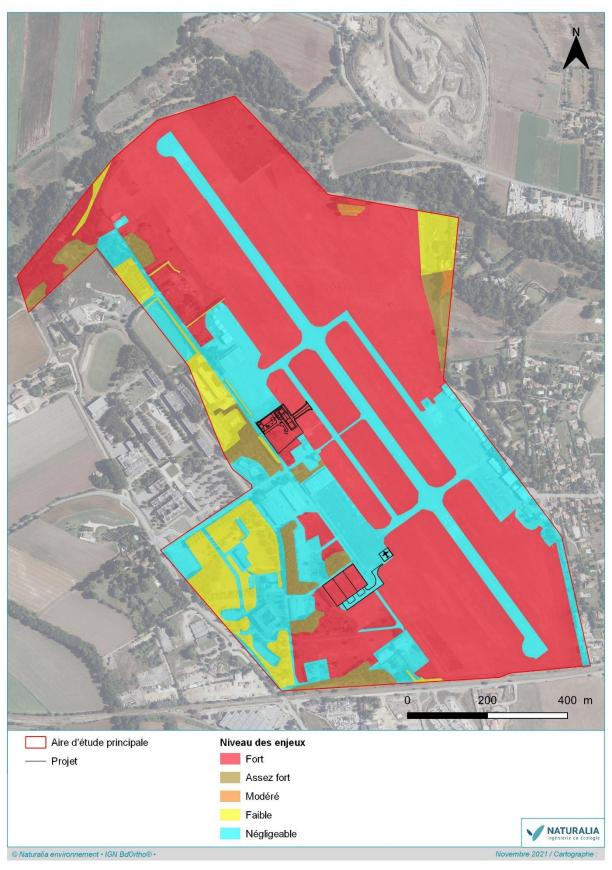


Figure 22. Superposition du projet aux enjeux hiérarchisés

5.3. Évaluation des impacts bruts du projet sur le milieu naturel

5.3.1. Habitats

Aucun habitat à enjeu écologique notable n'est impacté par le présent projet. Les habitats patrimoniaux - Ripisylve méditerranéenne à Peupliers et à Frêne (EUNIS : G1.C1 | EUR : G2A0) et Bosquet de chêne pubescent (EUNIS : G1.714) – sont totalement hors des emprises du projet.

Aucun impact n'est donc retenu pour cette section.



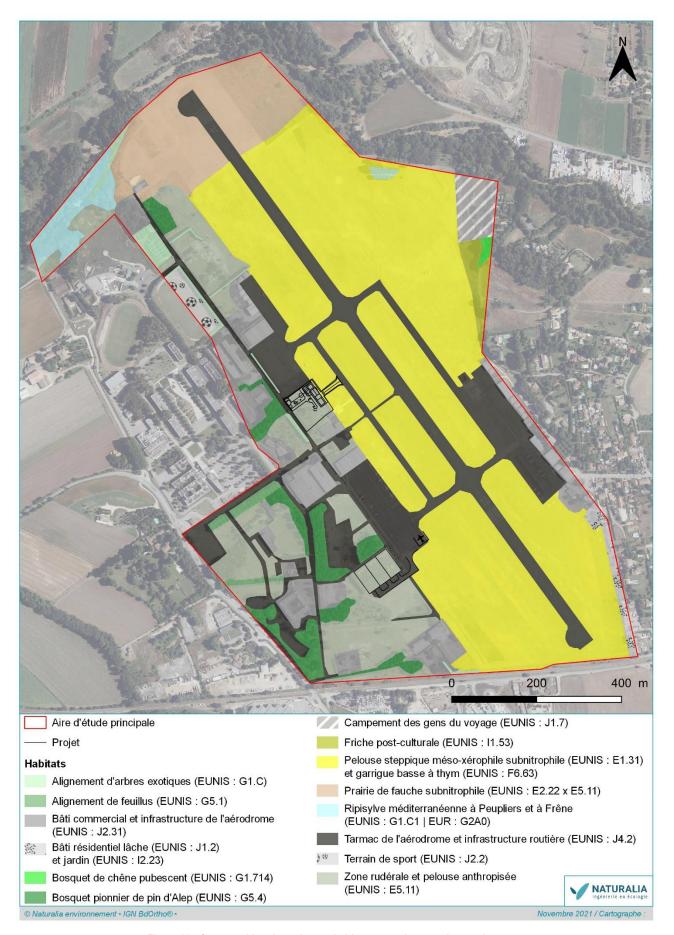


Figure 23 : Superposition du projet aux habitats naturels et semi-naturels



5.3.2. Flore

Tableau 23. Évaluation des impacts bruts du projet sur les espèces végétales à enjeu

Taxons	Représentativité et enjeu local	Nature de l'atteinte	Qualification de l'impact	Portée de l'impact	Population impactée	Niveau d'impact	Commentaires
Chardon à épingles Carduus acicularis Bertol., 1829	Plus de 3 000 pieds contactés sur l'ensemble de l'aire d'étude, dont la grande majorité se situe au niveau des pelouses et prairies au nord-est	-	-	-		Nul	Hors des emprises - Aucune mesure nécessaire
Ophrys de Bertoloni Ophrys bertolonii Moretti, 1823	Entre 70 et 80 pieds contactés dans les pelouses steppiques à l'est de l'aire d'étude	-	-	-		Nul	Hors des emprises - Aucune mesure nécessaire
Polygale de Montpellier Polygala monspeliaca L., 1753	Forte représentativité de l'espèce sur le site d'étude (plus de 15 000 pieds)	Dérangement et destruction d'individus Altération et destruction d'habitats secondaires	Direct - Permanent	Locale	Environ 1700 individus détruits	Négligeable	1700 individus impactés, mais espèce très fréquente à l'échelle du site. Station impactée secondaire voire marginale : la population source et les habitats primaires sont localisés autour du tarmac au sein des pelouses steppiques. L'espèce continuera de se disperser depuis ces zones Stations principales sources non menacées par le projet – impacts ne remettant pas en cause la pérennité de l'espèce sur site - Aucune mesure nécessaire, profitera cependant des mesures de réduction des emprises
Potentille dressée Potentilla recta L., 1753	Plus de 1 500 pieds contactés dans les pelouses et prairies de fauches à l'est et au nord-est de l'aire d'étude	OC	-	-	-	Nul	Hors des emprises - Aucune mesure nécessaire
Rue des montagnes Ruta montana (L.) L., 1756	Deux populations contactées au sud de l'aire d'étude	-	-	-	-	Nul	Hors des emprises - Aucune mesure nécessaire



Taxons	Représentativité et enjeu local	Nature de l'atteinte	Qualification de l'impact	Portée de l'impact	Population impactée	Niveau d'impact	Commentaires
Vipérine des Pyrénées Echium asperrimum Lam., 1792	Une centaine de pieds répartie sur l'ensemble de l'aire d'étude	Dérangement et destruction d'un individu	Direct – Permanent	Locale	1 individu détruit	Négligeable	1 individu impacté, mais espèce assez fréquente à l'échelle du site, mais aussi à l'échelle départementale Autres stations non menacées par le projet – impacts ne remettant pas en cause la pérennité de l'espèce sur site - Aucune mesure nécessaire
Gesse annuelle Lathyrus annuus L., 1753	Une dizaine d'individus contactée au nord de l'aire d'étude, dans la prairie de fauche subnitrophile	-	-	-	. >	Nul	Hors des emprises - Aucune mesure nécessaire
Ophrys jaune Ophrys lutea Cav., 1793	Plus de 7 000 pieds retrouvés sur l'ensemble de l'aire d'étude	Dérangement et destruction d'individus Altération et destruction d'habitats secondaires	Direct – Permanent	Locale	Environ 690 détruit	Négligeable	Environ 690 individus impactés, mais espèce très fréquente à l'échelle du site et à l'échelle départementale. Station impactée par le projet d'aérogare peu significative par rapport à la totalité de la population locale. L'espèce continuera de se disperser depuis les autres stations, même dans les espaces végétalisés interstitiels et dégradés comme c'est le cas au sein du site Autres stations non menacées par le projet– impacts ne remettant pas en cause la pérennité de l'espèce sur site - Aucune mesure nécessaire, profitera cependant des mesures de réduction des emprises



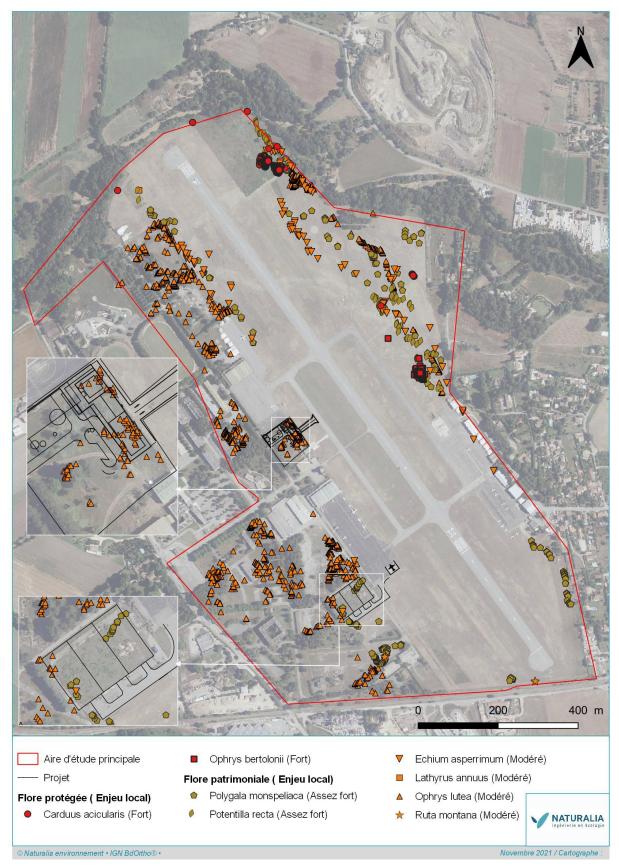


Figure 24. Superposition du projet aux enjeux floristiques



5.3.3. Faune

Etude en cours



ANNEXES

Annexe I : Éléments méthodologiques

Hiérarchisation des enjeux

L'attribution d'un niveau d'enjeu par espèce ou par habitat est un préalable nécessaire à l'évaluation d'un niveau d'impact. Le niveau d'enjeu traduit la responsabilité de la zone d'étude pour la préservation de l'espèce ou de l'habitat dans son aire de répartition naturelle (liée à l'état de conservation de l'espèce/habitat, sa rareté et son niveau de menace au niveau national, européen, voire mondial). Les critères suivants sont utilisés :

- la chorologie des espèces : l'espèce sera jugée selon sa répartition actuelle allant d'une répartition large (cosmopolite) à une répartition très localisée (endémique stricte) ;
- · la répartition de l'espèce au niveau national et local (souvent régional) : une même espèce aura un poids différent dans l'évaluation selon qu'elle ait une distribution morcelée, une limite d'aire de répartition ou un isolat ;
- l'abondance au niveau local : il est nécessaire de savoir si l'espèce bénéficie localement d'autres stations pour son maintien ;
- · l'état de conservation de l'espèce sur la zone d'étude : il faut pouvoir mesurer l'état de conservation intrinsèque de la population afin de mesurer sa capacité à se maintenir sur le site :
- les tailles de population : un estimatif des populations en jeu doit être établi pour mesurer le niveau de l'impact sur l'espèce au niveau local voir national. Cette taille de population doit être ramenée à la démographie de chaque espèce ;
- la dynamique évolutive de l'espèce : les espèces sont en évolution dynamique constante, certaines peuvent profiter de conditions climatiques avantageuses, de mutation génétique les favorisant. A l'inverse, certaines sont particulièrement sensibles aux facteurs anthropiques et sont en pleine régression. Cette évolution doit être prise en compte car elle peut modifier fortement les enjeux identifiés ;
- · le statut biologique sur la zone d'étude (une espèce seulement en transit sur la zone d'étude aura un enjeu de conservation moindre qu'une espèce qui y nidifie);
- · la résilience de l'espèce : en fonction de l'écologie de chaque espèce, le degré de tolérance aux perturbations est différente ;
- son niveau de menace régional (liste rouge régionale ou liste apparentée), dynamique locale de la population, tendance démographique.

Dans le cas des habitats, les critères ci-dessus sont également utilisés de la même façon mais en prenant des unités de mesure différentes (notamment la surface).

Sur la base de ces enjeux intrinsèques, définis par la DREAL, et sur la connaissance que les experts ont sur les espèces, Naturalia a défini 4 classes d'enjeux représentés comme suit :



Ces enjeux sont appliqués aux espèces et aux habitats au regard du contexte local dans lequel ils s'inscrivent. On parlera donc d'enjeu local.

Espèces ou habitats à enjeu « Très fort » :

Espèces ou habitats bénéficiant majoritairement de statuts de protection, généralement inscrites sur les documents d'alerte. Il s'agit aussi des espèces pour lesquelles l'aire d'étude représente un refuge à l'échelle européenne, nationale et/ou régionale pour leur conservation. Cela se traduit essentiellement par de forts effectifs, une distribution très limitée, au regard des populations régionales et nationales. Cette responsabilité s'exprime également en matière d'aire géographique cohérente : les espèces qui en sont endémiques ou en limite d'aire sont concernées, tout comme les espèces à forts enjeux de conservation. L'enjeu peut aussi porter sur des sous-espèces particulières liées à un secteur très restreint ou ayant des effectifs faibles. L'enjeu dépend également de l'utilisation de la zone d'étude pour l'espèce, la zone est d'autant plus importante qu'elle sert à la reproduction (phase pour lesquelles les espèces sont les plus exigeantes sur les conditions écologiques qu'elles recherchent, et milieux favorables limités).

Espèces ou habitats à enjeu « Fort » :

Espèces ou habitats bénéficiant pour la plupart de statuts de protection élevés, généralement inscrites sur les documents d'alertes. Ce sont des espèces à répartition européenne, nationale ou méditerranéenne relativement vaste mais qui, pour certaines d'entre elles, restent localisées dans l'aire biogéographique concernée. Dans ce contexte, l'aire d'étude abrite une part importante des effectifs ou assure un rôle important à un moment du cycle biologique, y compris comme sites d'alimentation d'espèces se reproduisant à l'extérieur de l'aire d'étude.

Sont également concernées des espèces en limite d'aire de répartition dans des milieux originaux au sein de l'aire biogéographique concernée qui abrite une part significative des stations et/ou des populations de cette aire biogéographique.

Espèces/habitats à enjeu « Modéré » :

Espèces protégées dont la conservation peut être plus ou moins menacée à l'échelle nationale ou régionale. L'aire biogéographique ne joue pas toutefois de rôle de refuge prépondérant en matière de conservation des populations nationale ou régionale. Les espèces considérées dans cette catégorie sont généralement indicatrices de milieux en bon état de conservation.

Espèces/habitats à enjeu « Faible » :

Espèces éventuellement protégées mais non menacées à l'échelle nationale, régionale ou locale. Ces espèces sont en général ubiquistes et possèdent une bonne adaptabilité à des perturbations éventuelles de leur environnement.

Il n'y a pas de classe « d'enjeu nul ».

Le statut réglementaire de l'espèce n'entre donc pas en ligne de compte, bien que celui-ci puisse fournir des indications sur sa sensibilité.



Annexes 70 / 78

Espèces végétales invasives

Sont considérées comme invasives sur le territoire national, celles qui par leur prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels y produisent des changements significatifs de composition, de structure et /ou de fonctionnement des écosystèmes (Conk & Fuller, 1996). Ces plantes peuvent avoir une capacité de reproduction élevée, de résistance aux maladies, une croissance rapide et une faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. Les invasions biologiques sont à ce propos la deuxième cause de perte de biodiversité, après la destruction des habitats (MacNeely & Strahm, 1997).

Nous utilisons comme référence de statut d'indigénat, la synthèse de Aboucaya (1999) qui a établi la liste de plantes exotiques invasives sur le territoire Français métropolitain, nous complétons celle-ci par la liste des invasives avérées installées dans le milieu naturel pour les régions Languedoc-Roussillon et PACA, réalisée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles à travers le programme « INVMED ». Ces dernières sont hiérarchisées selon le risque pour l'environnement si l'espèce se naturalise.

Catégories	Définitions	Statuts
Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50 %	
Modérée	Espèce végétales exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
Émergente	Espèce végétales exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
Alerte	Espèce végétales exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, soit toujours inférieur à 5%, soit régulièrement inférieur à 5 % et parfois supérieur à 25%. De plus cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* ou à un risque intermédiaire a élevé de prolifération en région LR (d'après Weber & Gut modifié)	Espèce végétale exotique potentiellement
Prévention	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré et citée comme envahissante ailleurs* ou ayant un risque intermédiaire a élevé de prolifération en région LR (d'après Weber & Gut modifié)	envahissante (EVpotEE)

Analyse des impacts et proposition de mesures

Les impacts sont hiérarchisés en fonction d'éléments juridiques (protection), de conservation de l'espèce, de sa sensibilité, sa vulnérabilité et de sa situation locale qui sont définis précédemment. Ils sont évalués selon les méthodes exposées dans les documents suivants :

- Association Française des ingénieurs écologues, 1996 Les méthodes d'évaluation des impacts sur les milieux, 117 p.
- DIREN MIDI-PYRENEES & BIOTOPE, 2002 Guide de la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact, 76 p.
- DIREN PACA, 2009. Les mesures compensatoires pour la biodiversité, Principes et projet de mise en œuvre en Région PACA, 55P.

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt patrimonial et réglementaire contacté dans l'aire d'étude et susceptible d'être impacté par le projet photovoltaïque, un tableau d'analyse des impacts synthétise :

- l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat ;
- la fréquentation et l'usage du périmètre étudié par l'espèce ;
- le niveau d'enjeu écologique (critères patrimoniaux et biogéographiques) ;
- la résilience de l'espèce ou de l'habitat à une perturbation (en fonction de retour d'expérience, de publications spécialisées et du dire d'expert) ;
- la nature de l'impact :
 - les impacts retenus sont de plusieurs ordres ; par exemple : la destruction d'individus, la destruction ou la dégradation d'habitats d'espèces, la perturbation de l'espèce ;
 - l'analyse des impacts est éclairée par un 4ème niveau d'analyse qui correspond aux fonctionnalités écologiques atteintes. L'évaluation de la dégradation des fonctionnalités écologiques se base sur les niveaux de détérioration de l'habitat, enrichi des données sur la répartition spatio-temporelle des espèces et de leur comportement face à une modification de l'environnement. Parmi les impacts aux fonctionnalités écologiques on peut notamment citer l'altération des corridors écologiques, l'altération d'habitat refuge, la modification des conditions édaphiques et la modification des attributs des espèces écologiques.
- le type d'impact :
 - · les impacts directs sont essentiellement liés aux travaux touchant directement les habitats, espèces ou habitats d'espèces;
 - · les impacts indirects ne résultent pas directement des travaux mais ont des conséquences sur les habitats, espèces ou habitats d'espèces et peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long.
- la durée de l'impact :
 - impacts permanents liés à la phase de travaux, d'entretien et de fonctionnement du programme d'aménagement dont les effets sont irréversibles;
 - impacts temporaires: il s'agit généralement d'atteintes liées aux travaux ou à la phase de démarrage de l'activité, à condition qu'elles soient réversibles (bruit, poussières, installations provisoires, ...). Passage d'engins ou des ouvriers, création de piste d'accès pour le chantier ou de zones de dépôt temporaire de matériaux.

Des propositions de mesures d'atténuation, visant à supprimer ou réduire les impacts du projet sont formulées. La persistance d'impacts résiduels estimés, après mise en œuvre des mesures d'atténuation, conduit à l'étude de mesures compensatoires.



Le travail sur les mesures d'atténuation (suppression et réduction) et de compensation est effectué en fonction des impacts identifiés. Un chiffrage des mesures proposées est également estimé.



Annexe II : Descriptions générales des différents types de documents d'alerte

Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Cet inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. Les données sont enfin transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.

Les ZNIEFF correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement implique sa prise en compte par les documents d'urbanisme et les études d'impact. En effet, les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi. Il existe deux types de ZNIEFF:

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les ZNIEFF de type II sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les zones humides

Les zones humides sont définies règlementairement aux articles L221-1 et R211-018 du code de l'environnement comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles (listes établies par région biogéographique). En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. Le texte ne s'applique pas aux plans d'eau, cours d'eau ou canaux.

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, ce qui leur confère des propriétés et des fonctions uniques (amélioration de la qualité de l'eau ; régulation des écoulements...). La reconnaissance grandissante de l'intérêt des zones humides se traduit par un renforcement de la règlementation en leur faveur :

- circulaire du 30 mai 2008 relative à certaines zones soumises à contraintes environnementales et en particulier son annexe G (Circulaire de mise en application du décret n 2007- 882 du 14 mai 2007, codifié sous les articles R. 114-1 à R. 114-10),
- circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement et en particulier son annexe VI, qui précisent, pour les ZHIEP (Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier) et les ZSGE (Zone Stratégiques pour la Gestion de l'Eau), leur définition et leurs finalités, ainsi que les principes de leur délimitation,
- circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, notamment l'annexe 8.

Le préfet peut prendre l'initiative de procéder à une délimitation de tout ou partie des zones humides d'un département. La délimitation n'a pas d'effet juridique. Elle doit seulement permettre aux services de l'État d'avoir un état zéro des zones humides du département présentant certaines particularités (enjeux, conflits).

Rappelons qu'en zone humide, sont obligatoirement soumis à étude d'impact d'une part, les assèchements, mises en eau, imperméabilisations et remblaiements de zones humides soumis à autorisation et, d'autre part, la réalisation de travaux de drainage soumis à autorisation. Le nivellement du sol ayant pour effet de bloquer le mode d'écoulement des eaux, de réduire la pression de l'eau, d'abaisser le niveau de la nappe phréatique et de ne plus rendre inondables les zones jusqu'alors saturées d'eau rentre dans le champ de cette rubrique.

Les Plans nationaux d'actions

Le critère déterminant pour décider d'engager un plan national d'actions est le statut de l'espèce sur les listes rouges établies par l'UICN (d'autres critères sont utilisés comme les engagements européens/internationaux ou la responsabilité de la France). Il s'agit ensuite de mettre en place des actions en faveur des espèces menacées sélectionnées, répondant à des objectifs fixés. L'application est prévue pour une période de 5 ans en général (10 ans pour certains plans). La plupart des PNA identifient le besoin de protéger les principaux noyaux de populations par des statuts de protection, notamment réglementaires (APPB, RN, etc.).

A l'heure actuelle, ces délimitations n'ont pas de caractère réglementaire, mais sont à prendre en compte afin de ne pas réaliser d'action qui aille à l'encontre des objectifs et des actions fixés par le PNA sur ces périmètres.

Les espaces naturels sensibles

Institués par la loi du 31 décembre 1976, ces ENS sont régies par le Code de l'Urbanisme. L'Espace Naturel Sensible (ENS) est un site naturel qui présente un fort intérêt biologique et paysager. Il est fragile et souvent menacé et de ce fait doit être préservé.

Pour se faire, le Conseil Général réalise leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. On distingue :

- les sites départementaux gérés par le Conseil Général (et propriété du Conseil Général) ;
- les sites locaux gérés par des communes, des communautés de communes ou des associations.

[«] Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de qestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...). »



Annexes 73 / 78

Les périmètres Natura 2000

La réglementation européenne repose essentiellement sur le Réseau Natura 2000 qui regroupe la Directive Oiseaux (du 2 avril 1979) et la Directive Habitats-Faune-Flore (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Zones de Protection Spéciale

La Directive Oiseaux (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS) à l'intérieur desquelles sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations: les « habitats d'espèces » (que l'on retrouvera dans la Directive Habitats). Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares.

La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

Zones Spéciales de Conservation / Sites d'Importance Communautaire

La Directive Habitats (CE 92/43) concerne le reste de la faune et de la flore. Elle repose sur une prise en compte non seulement d'espèces mais également de milieux naturels (les « habitats naturels », les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.), dont une liste figure en annexe I de la Directive. Suite à la proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC) transmise par la France à l'U.E., elle conduit à l'établissement des Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui permettent la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les Arrêtés préfectoraux de biotope

Pris par les préfets de département, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) se basent sur l'avis de la commission départementale des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées pas la loi.

Réglementé par le décret (n 77-1295) du 25 novembre 1977, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : ces dispositions sont codifiées aux articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du code de l'environnement. Il existe en outre une circulaire n 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s), et qui sont susceptibles d'être contrôlés par l'ensemble des services de police de l'Etat. Ils représentent donc des outils de protection forte, pouvant de plus être mobilisés rapidement (la procédure de création peut être courte durée s'il n'y a pas d'opposition manifeste).

Les Parcs naturels nationaux / régionaux

Réglementés par le Code de l'Environnement, et notamment par la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Placés sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, les Parcs Naturels Nationaux français sont au nombre de 9. Classé par décret, un parc naturel national est généralement choisi lorsque « la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. » (Chap. ler, Article L331-1 du Code de l'Environnement). Tous les parcs nationaux assurent une mission de protection des espèces, des habitats et des ressources naturelles, une mission de connaissance, une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils participent au développement local et au développement durable.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles (Chap. III, Article L333-1 du Code de l'Environnement) Leur politique s'appuie sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et son développement économique et social. La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et adoptée par décret portant classement en PNR pour une durée maximale de dix ans. La révision de la charte est assurée par l'organisme de gestion du PNR.

Les Réserves naturelles nationales / régionales

Réglementés par le titre III du livre III « Espaces naturels » du Code de l'Environnement relatif aux parcs et réserves, et modifié notamment par la Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010. Les réserves sont des outils réglementaires, de protection forte, correspondant à des zones de superficie limitée créées afin « d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale » (Art L332-2 du Code de l'Environnement).

Les Réserves Naturelles Nationales sont classées par décision du Ministre chargé de l'écologie et du développement durable. Elles sont créées par un décret (simple ou en Conseil d'Etat) qui précise les limites de la réserve, les actions, activités, travaux, constructions et modes d'occupation du sol qui y sont réglementés. Pour chaque réserve la réglementation est définie au cas par cas afin d'avoir des mesures de protection appropriées aux objectifs de conservation recherchés ainsi qu'aux activités humaines existantes sur chaque site.

En application de l'article L332-11 du Code de l'Environnement (modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 109 JORF 28 février 2002), les anciennes réserves naturelles volontaires sont devenues des Réserves Naturelles Régionales. Elles peuvent être créées à l'initiative des propriétaires des terrains euxmêmes ou des conseils régionaux afin de protéger les espaces « présentant un intérêt pour la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels » (art L332-2 du Code de l'Environnement). Le conseil régional fixe alors les limites de la réserve, les règles applicables, la durée du classement (reconductible tacitement) et désigne ensuite un gestionnaire avec lequel il passe une convention.



Les réserves de Biosphère

Les Réserves de biosphère sont le fruit du programme « Man and Biosphère » (MAB) initié par l'UNESCO en 1971 qui vise à instaurer des périmètres, à l'échelle mondiale, au sein desquels sont mises en place une conservation et une utilisation rationnelle de la biosphère.

Les réserves de biosphère, désignées par les gouvernements nationaux, sont pensées comme étant des territoires d'application du programme MAB, qui consiste à « promouvoir un mode de développement économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales ainsi que sur la participation citoyenne». La France compte un réseau de 10 réserves de biosphère, animé par le Comité MAB France, mais dont chacune reste placée sous la juridiction de l'Etat.

Les objectifs généraux de ces réserves sont triples : conserver la biodiversité (écosystèmes, espèces, gènes...), assurer un développement pour un avenir durable et mettre en place un réseau mondial de recherche et de surveillance continue de la biosphère.

Pour cela chacune d'elle est divisée en 3 secteurs : l'aire centrale dont la fonction est de protéger règlementairement la biodiversité locale, la zone tampon consacrée à l'application d'un mode de développement durable, et la zone de transition (ou coopération) où les restrictions sont moindres.

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage

Institué par la loi du 23 février 2005, c'est l'article L. 422-27 du code de l'environnement qui définit les Réserves Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS). Ces réserves ont pour vocation :

- de protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- d'assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- de favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- de contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

Elles sont créées à l'initiative d'un détenteur de droit de chasse ou d'une fédération départementale ou interdépartementale de chasseurs. Ces réserves sont organisées en un réseau national sous la responsabilité de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de la Fédération nationale des chasseurs. Les conditions d'institution et de fonctionnement de ces réserves sont fixées par un décret en Conseil d'Etat.

Les sites RAMSAR

La convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale du 2 février 1971 est relative aux zones humides d'importance internationale. Elle a pour objet de préserver les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateur du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau.

C'est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et les pays membres de la Convention couvrent toutes les régions géographiques de la planète. Ainsi, au plan mondial, la convention a été ratifiée par 160 pays, et compte, en février 2012, 1 994 sites inscrits pour une superficie de 191,8 millions d'hectares. La France a ratifié la convention de Ramsar en 1986 avec la désignation d'un site (La Camargue). En 2012, la France avait désigné 38 sites d'une superficie totale de près de 3 315 695 ha, dont 30 sites en métropole et 8 sites en outre-mer. Ce sont actuellement les zones humides littorales, les plans d'eau et lagunes qui sont le mieux représentés parmi les sites désignés. Les deux derniers sites désignés l'ont été en février 2012.

La désignation d'un site constitue simplement un acte de labellisation et de reconnaissance par l'État. Celle-ci n'a donc aucun effet juridique.



Annexe III : Liste des sous-catégories des mesures ERC issues du « Guide d'aide à la définition des mesures ERC » du CEREMA (Janvier 2018)

1.3. LISTING DES SOUS-CATÉGORIES DES MESURES D'ÉVITEMENT

Tableau V - Types, catégories et sous-catégories des mesures d'évitement

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
E1 - Évitement	1. Phase de	a. Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats	59
« amont » (stade	conception du dossier de demande	b. Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	60
anticipé)		c. Redéfinition des caractéristiques du projet	60
		d. Autre : à préciser	1
		Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	61
	Phase travaux	b. Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	62
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	I
		d. Autre : à préciser	1
		Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	61
E2 - Évitement géographique	2. Phase exploitation / fonctionnement	b. Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles	63
geograpmque		c. Mesure des documents de planification délimitant des zones et affectant les sols de manière à éloigner les populations humaines sensibles, application de marges de recul (urbanisations futures)	63
		d. Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet	64
		e. Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	64
		f. Positionnement du projet, plan ou programme sur un secteur de moindre enjeu	65
		g. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		h. Autre : à préciser	I
E3 - Évitement	Phase travaux	a. Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	65
technique		b. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	I
		c. Autre : à préciser	<i>I</i> /



Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
	2. Phase exploitation / fonctionnement	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	66
		b. Redéfinition / Modifications / Adaptations des choix d'aménagement, des caractéristiques du projet (à préciser par le maître d'ouvrage)	66
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		d. Autre : à préciser	1
1. Pl		a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	67
		b. Adaptation des horaires des travaux (en journalier)	69
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		d. Autre : à préciser	1
E4 - Évitement		a. Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année	67
temporel		b. Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne, tenant compte des horaires de marées)	69
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		d. Autre : à préciser	1

2.3. LISTING DES SOUS-CATÉGORIES DES MESURES DE RÉDUCTION

Tableau VI: Types, catégories et sous-catégories des mesures de réduction

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
		a. Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	71
		b. Limitation / adaptation des installations de chantier	71
	1. Phase travaux	c. Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	72
R1 - Réduction		d. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
géographique	ue	e. Autre : à préciser.	1
		a. Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	64
	2. Phase exploitation / fonctionnement	b. Balisage définitif divers ou mise en défens définitive (pour partie) ou dispositif de protection définitif d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	72
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		d. Autre : à préciser.	1
R2 - Réduction technique	1. Phase travaux	a. Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier	72
		b. Mode particulier d'importation de matériaux et/ou d'évacuation des matériaux, déblais et résidus de chantier : transport fluvial, transport ferroviaire, etc.	73
		c. Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)	73
		d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier	74
		e. Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols	75
		f. Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	76
		g. Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier	76
		h. Clôture et dispositif de franchissement provisoires adaptés aux espèces animales cibles	77/
		i. Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux	77

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
		et/ou limitant leur installation.	
		j. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	78
		k. Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	79
		I. Maintien d'un débit minimum « biologique » de cours d'eau	80
		m. Maintien d'une connexion latérale (espèces aquatiques)	1
		n. Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel	80
		o. Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces – Espèce(s) à préciser	81
		p. Gestion écologique temporaire des habitats dans la zone d'emprise des travaux	82
		q. Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	82
		r. Dispositif de repli du chantier	83
		s. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		t. Autre : à préciser	1
	2. Phase exploitation /	a. Action sur les conditions de circulation (ferroviaire, routier, aérien, maritime)	83
	fonctionnement	b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	78
		c. Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	79
		d. Dispositif anti-collision et d'effarouchement (hors clôture spécifique)	84
		e. Passage supérieur à faune / Ecopont (spécifique ou mixte)	84
		f. Passage inférieur à faune / Ecoduc (spécifique ou mixte)	85
		g. Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité	86
		h. Dispositif de franchissement piscicole	87
		i. Maintien d'un débit minimum « biologique » de cours d'eau	80
		j. Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	87



Annexes 78 / 78

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
		k. Plantation diverses : sur talus type up-over (« tremplin vert ») ou visant la mise en valeur des paysages	88
		I. Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité	88
		m. Dispositif technique limitant les impacts sur la continuité hydraulique	89
		n. Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)	73
		o. Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	82
		p. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		q. Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes	1
		r. Autre : à préciser	1
		a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	67
		b. Adaptation des horaires des travaux (en journalier)	69
	Phase travaux Réduction	c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
R3 - Réduction		d. Autre : à préciser	J
exploitatio		a. Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année	67
	Phase exploitation / fonctionnement	b. Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne, tenant compte des horaires de marées)	69
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		d. Autre : à préciser	1

3.3. LISTING DES SOUS-CATÉGORIES DES MESURES DE COMPENSATION

Tableau VII: Types, catégories et sous-catégories des mesures de compensation

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
		a. Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guilde (à préciser)	92
C1 – Création / Renaturation de milieux	Action concernant tous types de milieux	b. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une mesure C1.a ou à une mesure C2	93
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		d. Autre : à préciser	1
C2 – Restauration /		a. Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction) hors ouvrages en eau	94
Réhabilitation	•	b. Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)	94
		c. Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais	95
		d. Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées	96
		e. Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.	97
		f. Restauration de corridor écologique	97
		g. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2	93
		h. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		i. Autre : à préciser.	1
	2. Actions spécifiques aux cours d'eau (lit	Reprofilage / Restauration de berges (y compris suppression des protections)	98
	mineur + lit majeur), annexes hydrauliques, étendues d'eau stagnantes, zones humides et littoraux soumis au balancement des	b. Amélioration / entretien d'annexes hydrauliques / décolmatage de fond et action sur la source du colmatage	99
		c. Reconnexion d'annexes hydrauliques avec le cours d'eau / reconnexion lit mineur/lit majeur / Restauration de zones de frayères	100
	marées	d. Restauration des conditions hydromorphologiques du lit mineur de cours d'eau	101
		e. Restauration des modalités d'alimentation et de	102



Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
		circulation de l'eau au sein d'une zone humide	
		f. Restauration de ripisylves existantes mais dégradées	103
		g. Modification ou équipement d'ouvrage existant	103
		h. Arasement ou dérasement d'un obstacle transversal, d'un seuil, d'un busage	104
		i. Aménagement d'un point d'abreuvement et mise en défens des berges ou de l'estran	105
		k. Autre : à préciser	1
C3 – Evolution des pratiques de gestion	Abandon ou changement total des modalités de gestion antérieures	Abandon ou forte réduction de tout traitement phytosanitaire	105
		b. Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)	106
		c. Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive	107
		d. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		e. Autre : à préciser	1
	Simple évolution des modalités de gestion antérieures	Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau	107
		b. Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux (à préciser par le maître d'ouvrage)	108
		c. Modification des modalités de gestion de la fréquentation humaine	109
		d. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	1
		e. Autre : à préciser	1

4.3. LISTING DES SOUS-CATÉGORIES DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Tableau VIII: Types, catégories et sous-catégories des mesures d'accompagnement

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
A1 – Préservation foncière	Cas dérogatoire des lignes directrices ERC	a. Acquisition de parcelle sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire	111
	Site en bon état de conservation	a. Acquisition de parcelle sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire. Le milieu acquis peut ne pas respecter la condition d'équivalence écologique	111
A2 – Pérennité des mesures compensatoires C1 à C3 et A1	a. Mise en place d'un outil réglementaire du code de l'environnement ou du Code Rural et de la pêche maritime ou du code de l'urbanisme : à préciser		111
	b. Rattachement du foncier à un réseau de sites locaux : à préciser		
	c. Cession / rétrocession du foncier : à préciser		112
	d. Mise en place d'obligations réelles environnementales		
A3 – Rétablissement	a. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune)		113
	b. Aide à la recolonisation végétale		114
	c. Autre : à préciser		I
	Financement intégral du maître d'ouvrage	a. Aide financière au fonctionnement de structures locales	115
		b. Approfondissement des connaissances relatives à une espèce ou un habitat endommagé, aux paysages, à la qualité de l'air et aux niveaux de bruit : à préciser	115
		c. Financement de programmes de recherche	116
		d. Autre : à préciser	1
A4 – Financement	Contribution à une politique publique	Contribution financière au déploiement d'actions prévues par un document couvrant le territoire endommagé	116
		b. Contribution au financement de la réalisation de document d'action en faveur d'une espèce ou d'un habitat endommagé par le projet	117
		c. Financement de programmes de recherche	116
		d. Autres : à préciser	I
A5 – Actions expérimentales	a. Action expérimentale de génie-écologique		117
	b. Action expérimentale de renforcement de population ou de transplantation d'individus / translocation manuelle ou mécanique		118
	c. Autre : à préciser		

Туре	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
A6 – Action de gouvernance/ sensibilisation / communication	1. Gouvernance	a. Organisation administrative du chantier	118
		b. Mise en place d'un comité de suivi des mesures	119
		c. Autre : à préciser	1
	Communication, sensibilisation ou de diffusion des connaissances	a. Action de gestion de la connaissance collective	119
		b. Déploiement d'actions de communication	120
		c. Déploiement d'actions de sensibilisation	120
		d. Dispositif de canalisation du public ou de limitation des accès	121
		e. Autre : à préciser	1
A 7- Mesure « paysage »	a. Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises		
A 8- « Moyens » concourant à la mise en œuvre d'une MC	a. À préciser		
A 9- Autre	a. Mesure d'accompagnement ne rentrant dans aucune des catégories ci- avant A1 à A8 : à préciser		



Annexes 82 / 78